

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 JUILLET 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 26 juin 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 82 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : ~~Mme HOUDART, M. MILLER,~~ M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS,
~~M. DUPONT J.P.,~~ Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, ~~M. COLLETTE,~~ M. DEPLUS, ~~Mme OUALI,~~

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI,~~ M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER,~~

~~M. LECOCQ,~~ M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE,~~

Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, ~~M. HAMBLYE,~~ M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB,~~ M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT,

Mme. DEJARDIN, M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : La séance est ouverte. Je dois d'abord excuser nos collègues Sandrine JOB, Jean-Marc LECOCQ et François COLLETTE ainsi que les retards de Jean-Pierre DUPONT et de Jérôme MANDERLIER. Le procès-verbal de la séance précédente qui a été examiné par les Conseillers se trouve sur la table ; en l'absence de remarques d'ici la fin de la séance, le procès-verbal est considéré comme approuvé. Deux points sont remis : le 58 et le 77 petit e) et je m'autoriserai d'ajouter à la fin de l'ordre du jour la situation sur l'aménagement de la fontaine de la Grand-Place, si vous le permettez. Chers collègues, nous entamons dès lors l'ordre du jour.

1^{er} objet : POLICE – CIRCULATION

a) Jemappes, Place de Jéricho - réglementation de la circulation et du stationnement.

GEP JE/76

b) Cuesmes, rue de l'Arsenal – réglementation de la circulation.

GEP 6002/CU/2

c) Ghlin, Chemin d'Herchies – réglementation de la circulation. GEP 6002/GH/39

- d) Nimy, rue des Viaducs – instauration d’une zone de livraison à hauteur du n° 58.
GEP 6002/NI/2
- e) Havré, place d’Havré – réglementation de la circulation et du stationnement.
GEP 6002/HAV/61
- f) Mons, Allée des Mélèzes – création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP 6002/390
- g) Nimy, rue des Viaducs – abrogation d’un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP 6002/NI/2
- h) Jemappes, rue Voituren – création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP JE/154
- i) Mons, allée des Bouleaux – création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP 6002/389
- j) Cuesmes, Square de la Résistance – création d’un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/CU/78
- k) Nimy, rue Théophile Massart – abrogation d’un emplacement pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/NI/39

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller : Merci. En fait, c’est dans les parkings qu’on installe ou qu’on désinstalle pour les personnes handicapées, ce n’est pas à ce propos là que je voudrais parler mais je n’ai pas eu le temps de faire une interpellation parce que ce qui m’est apparu m’est apparu depuis un jour ou deux, donc je souhaiterais rebondir sur le fait qu’on fait des choses pour les personnes handicapées et c’est en matière de remerciements puisque le feu rouge sonore de la gare vient d’être réinstallé depuis quelques jours, alors c’était pour remercier toutes les personnes qui se sont intéressées à ce genre de choses et qui sont intervenues pour cette réinstallation. Seulement, je voudrais apporter peut-être une petite remarque. En fait, un tel feu rouge a deux motivations ; il y a tout d’abord le fait d’attirer les personnes handicapées vers le feu rouge avec une sonorisation particulière, cela fait « tac-tac-tac » et puis dès que le feu vert est installé pour les personnes qui doivent traverser, il y a un bruit plutôt un bruit de crécelle. Bon, ce bruit de crécelle est très audible, par contre, étant donné le flux de circulation qui est quand même important là à la gare, la partie sonore de l’appel quand on se trouve le dos à la gare, on ne l’entend pratiquement pas. Alors, je

voudrais peut-être demander à M. DARVILLE parce que je crois que c'est lui qui est intervenu pour cette réinstallation, s'il ne pouvait pas encore avoir une petite gentillesse supplémentaire et peut-être demander qu'on monte, ne serait-ce qu'un tout petit peu, le son pour l'appel vers le feu rouge parce que pour nous c'est très important, c'est important de pouvoir traverser le feu rouge mais avant cela il faut le trouver et si on veut le trouver, il faut qu'on aille vers cet appel. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Votre appel sera entendu, on interviendra à nouveau pour tenter d'élever le niveau sonore permettant de repérer le feu rouge et puis de traverser avec un maximum de sécurité. Mais vous voyez que malgré les difficultés, nous y sommes parvenus. C'est déjà un bon point, c'est un bon Conseil communal qui commence sur une note positive.

ADOPTES à l'unanimité – 1^e à 11^e annexes

2^e objet : Subsidés alloués par la Ville en 2008 à l'ASBL « Feux de la Saint-Jean ». Culture 6323

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

3^e objet : Phasing-Out. Aménagement de la Grand-Place. Traitement des façades classées et non classées – approbation du décompte final. 3e/5^e E/2004.SUB.569.081.05.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

Entrée de Mme HOUDART et MM. MILLER et DUPONT = 37 présents

4^e objet : Église Saint-Nicolas en Havré – restauration de l'orgue. Approbation du projet réactualisé comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions de l'avis de marché. 3e/5e 1999/909.032. CCA

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je vous avais demandé en section de pouvoir nous expliquer un peu le déroulement des opérations de rénovation de St-Nicolas car les fonds européens nous permettent d'obtenir des subsides importants pour pouvoir réaliser cette rénovation et en même temps, la population désirerait savoir un peu le timing et surtout quelles sont les opérations de rénovation, est-ce que cela concerne la façade, la tour clocher, les bâtiments intérieurs ? Et je tiens simplement à rappeler

que c'est sans doute la paroisse la plus étendue du territoire montois et sans doute où la population est la plus importante, ce sont les raisons pour lesquelles la population montoise est heureuse de cette rénovation. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord je vous remercie et vous aurez remarqué à quel point le Collège et votre serviteur en particulier, a beaucoup insisté pour que nous puissions mettre dans les rénovations prioritaires l'église St-Nicolas. Non pas que j'ai un espoir particulier pour l'au-delà mais je voulais que cette église, au demeurant remarquable, puisse enfin être rénovée, nous étions dans une situation qui était une situation intenable. Alors, l'enveloppe qui a été retenue est de l'ordre de 11 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Les honoraires sont de l'ordre pour la sécurité de 1 à 1,5%. Dans le cas présent, il y a restauration des orgues, il s'agit d'un bâtiment classé, la longévité du chantier complet sera de 3 ans, phasage des travaux et donc des périodes d'arrêt, de missions et des difficultés organisationnelle pour le coordonateur et donc, les taux de programmation sur l'honoraire coordonateur pourrait alors se situer dans une fourchette de 0,7 à 3% mais donc, nous en aurons pour environ 3 ans à partir du moment où les choses sont enclenchées, ce qui est un délai raisonnable pour un bâtiment de cette ampleur. Alors, qu'est-ce qui est prévu ? Il est prévu la restauration de l'orgue, il est prévu la restauration de la façade Sud, du parvis, du transept Ouest et tout cela avait d'ailleurs été approuvé, vous vous en souviendrez certainement avec une précision particulière, le 27 juin de l'an 2000. Le projet a été actualisé suite à des modifications qui ont été souhaitées par la Commission d'Accompagnement en vue notamment de l'attribution du certificat de patrimoine et c'est revenu au Conseil communal le 10 juin 2002, le dossier a été transmis au Ministère de la Région Wallonne pour l'obtention définitive du certificat de patrimoine et des subsides, là nous devons à nouveau retravailler. Alors, il y aura outre la façade Sud, le parvis, la façade du transept Ouest également la tour, voilà ce qui est prévu pour le moment. Alors, le financement, la clef de répartition des subsides n'est pas définitivement connue mais dans la programmation des subsides classique, l'orgue étant classé patrimoine exceptionnel, nous aurons 95% de subsides, pour les façades et la tour 60% et la Région nous a communiqué un taux de 90% sur l'ensemble des travaux, donc il y aura une aide additionnelle dont 40% FEDER pour

l'ensemble de cette opération. Voilà. Donc, vous voyez, c'est quand même des travaux d'une réelle ampleur.

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

5e objet : Mission de coordination de sécurité et de santé pour les travaux à réaliser à l'Église Saint-Nicolas en Havré. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et devis estimatif et détermination du mode de passation du marché et des conditions de l'avis de marché. 3e/5^e E

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

6^e objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Assemblée générale. Ordre du jour Secrétariat CI2008/CISCMAG0408/JYD

7^e objet : Intercommunale du Bois d'Havré. Assemblée générale. Ordre du jour Secrétariat CI2008/IBH/AG06+09/JYD

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi, je voulais intervenir sur le 6 et le 7 justement, globalement parce que ce n'est pas normal ce qui se passe dans ces deux dossiers là. Il s'agit donc de voter sur l'ordre du jour des Assemblées générales du Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons et de l'Intercommunale du Bois d'Havré. Normalement, les Assemblées générales des Intercommunales se tiennent avant le 30 juin et si les communes n'ont pas statué pour l'Assemblée Générale, les communes sont réputées s'abstenir. Or, effectivement, Mons n'a pas statué sur l'ordre du jour en temps voulu puisque cela passe seulement maintenant au mois de juillet. C'est d'autant plus anormal que ces deux Intercommunales sont présidées par des Echevins de la Ville de Mons, donc que Mons soit en retard pour donner son avis alors que les présidents de ces Intercommunales sont des Echevins, sont des membres du Collège, cela me semble tout à fait anormal. Alors, pour éviter que Mons ne s'abstienne en quelque sorte parce que, oui j'oublie de dire que le Code de la Démocratie Locale prévoit que si la commune n'a pas statué, cette commune là est sensée s'abstenir, pour éviter cela on fait un tour de passe-passe, on met l'Assemblée en continuation donc l'une se réunit en juillet et l'autre en septembre mais tout cela devait avoir lieu avant le 30 juin. J'ai l'impression que s'il y avait un recours à la tutelle que vous perdriez, mais enfin, le jeu n'en vaut sans doute pas la chandelle donc, moi, en tout cas je ne

m'amuserai pas à introduire un recours mais c'est quand même quelque chose qui ne se passe pas de façon normale. Et par ailleurs, je voulais poser une question qui n'a rien à voir avec cela et quelles que soient les Assemblées générales, sur l'avenir de l'Intercommunale du Bois d'Havré dont il y a longtemps que l'on dit qu'elle va disparaître dans l'optique des rationalisations des Intercommunales et je voudrais savoir où cela en est, si elle continue ou bien si réellement elle va disparaître.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Mme MERCIER, excusez-moi.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ce n'est rien. Moi je fais partie du Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons, on s'est réuni effectivement et on a tenu la moitié de la séance, on n'avait pas la possibilité de tenir la séance entière et donc, cette deuxième partie a été remise pour cette semaine-ci si je ne m'abuse, oui. Donc, on aura la fin de la séance cette semaine-ci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il n'y a aucun problème. Mais je vais répondre à cela et puis je vais demander à l'Echevin DARVILLE peut-être sur le Bois d'Havré. Les infos que j'ai c'est que est arrivée à la Ville le jour du Conseil communal mais nous avons appris par la suite que c'était ce jour-là, une lettre de ces Intercommunales en tout cas l'une des deux, c'est passé par le circuit administratif qui prend toujours un jour ou deux et comme c'était le précédent Conseil communal, nous sommes venus au premier Conseil communal qui a suivi l'arrivée du courrier et qui est celui-ci. Par ailleurs, l'Assemblée étant en continuation, c'est à nous à prendre option pour que notre vote soit valable. Monsieur l'Echevin?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : M. VISEUR, vous avez raison, donc en Assemblée générale lorsque je me suis rendu compte que le secrétaire avait omis d'envoyer l'ordre du jour pour le faire valider au Conseil communal, j'ai reporté tous les points à une deuxième Assemblée générale donc j'ai mis l'Assemblée générale en cours en continuité pour que le Conseil communal puisse s'exprimer sur l'ordre du jour et c'est pour que vous ayez donc votre mot à dire, les points n'ont donc pas été votés. Ils seront votés après l'accord du Conseil communal ici, donc, n'ayez crainte à cet égard, on a essayé de rattraper une erreur administrative commise par le secrétaire et des erreurs cela peut arriver à tout le monde. Deuxièmement, en ce qui concerne la fusion, le problème est excessivement complexe

puisque vous savez que c'est la plus ancienne Intercommunale qui existe à la Région Wallonne, que ce n'est pas seulement une Intercommunale entre communes, il y a des niveaux de pouvoirs différents et qu'à l'époque, quand cette Intercommunale a été créée, une partie des actions, appartenait à l'Etat fédéral. Puis, on a créé les Communautés et Régions, on a transféré les compétences à la Région mais on n'a pas transféré les actions, donc, il y a d'abord au niveau fédéral et régional un problème juridique à régler et je crois que dans le contexte de la Belgique aujourd'hui, à mon avis, cela ne va pas être une des priorités de M. Leterme mais voilà où nous en sommes. Sans qu'il y ait donc une régularisation de ce manquement, on ne sait pas avancer dans une fusion avec la RCA. Merci.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, bon le reproche que j'ai à faire c'est que tout cela s'est fait en retard et que c'est un peu fort que ce soient des Echevins de la Ville de Mons qui n'ont pas fait amener le problème à temps au Conseil communal de Mons et donc nous allons nous abstenir puisque normalement le Code de la Démocratie Locale prévoit que si on ne le fait pas cela équivaut à une abstention, c'est le vote que nous allons émettre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je relever une contradiction ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vous en prie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai tout compris ce que vous avez dit mais maintenant, dans l'état actuel, si indépendamment du fait que vous puissiez vous abstenir, nous allons décider et donc les votes seront valables, c'eut-été le cas que notre vote aurait valu abstention s'il y avait eu une décision de l'Assemblée générale et si nous n'avions pas pris décision. Or, ici, dans l'agenda nous sommes en mesure de prendre une décision et aller aux Assemblées générales et faire valoir notre point de vue. Juste ou pas juste ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A mon avis, pas juste parce que le Code de la Démocratie Locale ne permet pas de tenir les Assemblées générales après le 30 juin et si les communes n'ont pas statué lors de l'Assemblée générale qui se tient avant le 30 juin, la commune est réputée s'abstenir donc normalement Mons s'abstient si on prend le Code de la Démocratie Locale.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors là vous changez et je ne vais pas abuser du temps des collègues, mais vous changez de registre. La première question était puisque la décision n'a pas été prise le Conseil communal peut décider et si le Conseil décide, nous

faisons valoir nos arguments, je pense que nous sommes dans ce cadre. Deux, après le 30 juin, cela relève d'une appréciation qui n'est pas l'appréciation du Conseil communal, certains juristes diront que l'Assemblée a été convoquée avant le 30 juin et mise en continuité, tout cela ce sont des interprétations mais quoi qu'il en soit, vous avez ce droit important de vous abstenir.

L'Assemblée passe au vote sur le 6^e objet qui donne le résultat suivant :

37 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E, DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A-M., MOUCHERON S., MM. DUQUENNE P., HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., DEJARDIN Y., MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

2 abstentions : M. VISEUR J-P et Mme PREVOT L.

ADOPTE – 16^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 7^e objet qui donne le résultat suivant :

37 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E, DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A-M., MOUCHERON S., MM. DUQUENNE P., HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., DEJARDIN Y., MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

2 abstentions : M. VISEUR J-P et Mme PREVOT L.

ADOPTE – 17^e annexe

8^e objet : CPAS. Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du CPAS.
Modification de l'article 71. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

Entrée de MM. MANDERLIER et LAFOSSE = 41 présents

83^e Objet: Motion pour la consolidation des institutions universitaires montoises. Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point 83 qui a été ajouté concerne les universités. Chers collègues, comme vous le savez nous nous trouvons dans un cadre défini notamment par les accords de Bologne qui visent notamment à amener toutes les études universitaires à des cycles de 5 ans. Par ailleurs, en Belgique francophone, il y a l'existence d'académies et se pose la question du nombre d'institutions universitaires sur notre Ville. Dans l'état actuel des choses, il y a 3 institutions universitaires, une libre confessionnelle que sont les FUCAM, l'autre libre mais non confessionnelle, c'est la Faculté Polytechnique de Mons et la troisième institution qui est une institution d'Etat, de la Communauté Française puisqu'aujourd'hui l'Etat c'est la Communauté Française qui conduit la destinée de l'Université. Il se fait que après près de 200 années d'existence, la Faculté Polytechnique et son Conseil d'Administration, eu égard à l'évolution des Universités dans le Monde, a marqué son accord pour permettre une fusion entre la Faculté Polytechnique et l'Université de Mons-Hainaut. Le Conseil d'Administration de la Faculté Polytechnique a indiqué que cette fusion marque un intérêt mais souhaiterait que comme la Faculté Polytechnique va perdre son statut de libre non confessionnelle et vient s'insérer dans une Université d'Etat, que l'Etat en l'occurrence la Communauté Française, le Parlement, le Gouvernement de la Communauté Française montre qu'à l'égard de l'Université officielle, il y ait une volonté d'une certaine consolidation, d'un certain développement. C'est l'accord pris par le Conseil d'Administration. Fort de cet accord et des possibilités qui existent, tout le monde a cheminé et il y a sur Mons cette volonté d'avoir une consolidation du pôle universitaire nonobstant tout ce qu'il faudrait faire par ailleurs, dans d'autres villes, et notamment à Charleroi qui mériterait que l'on puisse avoir un certain développement universitaire complémentaire à ce qui existe à Mons. A Mons, l'idée était d'abord de faire en sorte que les années de bachelier en droit puissent être accrues pour que les étudiants puissent effectuer un master en droit à Mons. Cela relève essentiellement de la relation entre l'Université de Mons et l'ULB. Par ailleurs, l'Université avait demandé deux accréditations surtout par rapport aux modifications qui existent dans le domaine de la médecine puisque nous organisons les candidatures en médecine, c'était de pouvoir faire un master en sciences biomédicales et pouvoir faire un master en sciences que je vais appeler de politique, économique et sociale. Parallèlement à

cela, avec les FUCAM il était admis qu'il puisse y avoir ce que l'on appelle un transfert d'habilitation qui existait actuellement sur Charleroi, Nivelles et qui aurait pu être amené sur Mons dans le domaine de la gestion des biens culturels et dans le domaine de l'information et de la communication. Nous pensons qu'il existe entre les différentes grandes universités tantôt l'UCL, tantôt l'ULB, tantôt l'Université de Liège, un certain nombre de discussions et de visions stratégiques propres à chaque université et au demeurant défendables pour chaque des Universités mais dans ce paysage il est important que l'autorité communale que nous représentons puisse envoyer un signal à toutes les autorités académiques et politiques, pour indiquer que nous souhaiterions, compte tenu de la faisabilité de la fusion de la Faculté Polytechnique et de l'Université de Mons et pour éviter qu'il n'y ait un incident, l'incident étant que les conditions raisonnables mises par la Faculté Polytechnique ne se réalisent pas, donc, c'est-à-dire avec la fusion-, il n'y ait pas consolidation d'une certaine manière de l'Université officielle, si on ne trouvait pas cette évolution, la Faculté Polytechnique pourrait très bien, en son Conseil d'Administration, revoir les choses et en rester au statu quo. Ce serait, je pense, une faute de celles et ceux qui empêcheraient cette fusion aux conditions raisonnables émises notamment par la Faculté Polytechnique et donc, la motion que nous vous suggérons est de rappeler à tout qui est intéressé par le dossier, que ce que nous demandons c'est

- 1) de permettre la fusion Université-Faculté Polytechnique
- 2) d'avoir les habilitations pour permettre sciences biomédicales et sciences politiques, économiques et sociales
- 3) demander à l'ULB qu'on puisse dans certains types particuliers du droit aller au master en droit
- 4) encourager le transfert des habilitations de l'Académie de Louvain pour Infos et Communications ainsi que Gestion des biens culturels.

Si on pouvait avancer avec ce schéma, nous aurions alors non pas 3 institutions universitaires mais 2 avec des perspectives de développement. J'en termine en disant, je n'ai plus les chiffres mais je crois me souvenir de mémoire, la Province de Hainaut est la Province qui compte le moins d'étudiants universitaires par habitant en moyenne. Sur 10.000 habitants, nous avons 17 étudiants hennuyers dans nos universités, c'est nettement inférieur à la

moyenne. Nous avons cette caractéristique et l'Université notamment sur Mons contribue à permettre à des gens d'ici, à des gens de la province, de pouvoir effectuer des études universitaires qui sont parmi les meilleures du pays et donc, sur le plan international très bien cotées. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons d'insister et nous vous présentons cette motion qui dit, comme cela je vais rapidement la relire :

« Considérant que la Ville de Mons, chef-lieu de la Province de Hainaut, organise des enseignements universitaires de grande qualité depuis la fin des années 60 ;

« Considérant qu'il existe trois institutions universitaires à Mons, une dont le pouvoir organisateur est la Communauté Française, la deuxième libre confessionnelle et la troisième libre non confessionnelle ;

« Considérant que le nombre de personnes entamant des études universitaires en Hainaut est malheureusement déficitaire, 17 étudiants sur 10.000 habitants, ce qui constitue un handicap pour la relance économique et l'amélioration sociale de la Province ;

« Considérant les exigences universitaires actuelles notamment dans le cadre « Bologne » qui impose entre autres, des mises en réseau et de regroupement de facultés ;

« Considérant que la fusion de l'Université Mons-Hainaut et de la Faculté Polytechnique de Mons s'inscrit parfaitement dans ce cadre ;

« Considérant que cette fusion d'un enseignement libre non confessionnel avec un enseignement officiel ne peut se concevoir qu'avec la volonté clairement exprimée de l'autorité, à savoir la Communauté Française, d'offrir des perspectives de développement de l'entité universitaire ainsi fusionnée ;

« Considérant que ces perspectives de développement devraient permettre au minimum à l'Université de Mons-Hainaut de compléter les cycles d'études par des masters en sciences biomédicales en droit et en politique, économique et sociale ;

« Considérant qu'outre l'entité universitaire fusionnée, les FUCAM jouent un rôle important dans l'offre universitaire de qualité et que cette offre gagnerait à s'étoffer ;

« Considérant qu'il serait d'un grand intérêt pour les FUCAM d'organiser également des masters en communication et en gestion culturelle ;

« Considérant que cette consolidation traduirait la volonté de maintenir un pôle universitaire performant et facilement accessible aux hennuyers à Mons ;

Le Conseil communal insiste auprès du Gouvernement de la Communauté Française et auprès des Parlements régionaux et communautaires pour que le Gouvernement et le Parlement prennent rapidement les dispositions qui s'imposent en permettant la consolidation des institutions universitaires montoises.

Voilà un peu la motion telle qu'elle est rédigée à ce stade. Je vous cède bien volontiers la parole.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : le CdH montois a toujours soutenu ses institutions universitaires et leur développement. Nos facultés montoises font de grandes et belles choses notamment dans le domaine des sciences. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour féliciter Cynthia Levoux, future ingénieur architecte, étudiante à la Polytec de Mons qui vient de remporter un prix à Avignon. Avec Bologne, le développement de l'enseignement universitaire à Mons s'est amélioré. L'UMH a créé un baccalauréat en droit tellement souhaité et justifié dans une ville qui abrite Cours et Tribunaux que plus de 100 inscriptions ont été enregistrées en 1^{ère} année dès la rentrée 2004. Aux FUCAM, la création d'un baccalauréat en communication et journalisme correspond aussi au profil cognitif et culturel de Mons, colmatant en quelque sorte la brèche suscitée par le départ de l'IHEC fin des années 80. Pourtant la force de frappe des facultés montoises est encore incomplète du fait d'un manque de cohésion globale entre elles, d'une harmonie active entre ses composantes. On l'a dit, trop peu de jeunes hennuyers se tournent vers l'université et le Hainaut souffre d'un réel déficit à ce niveau. Il est important que la stratégie hennuyère de formation de haut niveau soit développée au départ de Mons, capitale du Hainaut, Ville des Universités hennuyères pour y remédier. La Ville de Mons n'a évidemment ici aucune responsabilité directe dans cet état de fait, néanmoins, elle peut jouer de son influence et c'est ce qu'elle fait aujourd'hui en se positionnant favorablement à la consolidation annoncée des universités montoises. Nous nous joignons donc volontiers à cette motion.

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Conseiller : La motion présentée par le Collège ne peut que nous réjouir et cela pour plusieurs raisons. Elle confirme

1) la nécessité que sans cesse ce pôle universitaire doit être défendu devant les instances de la Communauté Française où très souvent, celles-ci ne pensent qu'à travers des grandes

académies universitaires centralisées, mettant de côté la réussite et la nécessité des facultés universitaires montoises même incomplètes ;

2) l'université doit rester une source de proximité offerte à la population hennuyère et à sa jeunesse comme vous l'avez dit, notre Province étant la Province francophone la plus peuplée alors que son quota étudiants est le plus faible et ainsi donner une dimension économique et sociale complémentaires dans le cadre du redéploiement régional et de Mons Capitale Culturelle ;

3) quant à la nécessité d'un master en droit, nous sommes actuellement le seul siège d'une Cour d'Appel sans avoir ce master. En 4 ans pourtant, la première année a augmenté de 60%, 100 à 160 inscrits prouvant la demande et le succès de ce master ;

4) cette motion est aussi un équilibre entre l'enseignement libre confessionnel et celui de l'Etat. Cette volonté montoise a toujours existé et nombreux ici auraient préféré une fusion des trois pôles universitaires locaux plutôt que deux académies distinctes qui continuent d'ailleurs souvent à s'affronter au sommet, tiraillées entre des querelles de chapelles et de pouvoirs tout doucement surannés, en oubliant justement que l'université doit être par sa proximité au service de l'étudiant et de sa région. Notre volonté montoise doit être l'apport de la dimension humaine de la Ville plutôt que des méga-universités. La qualité de l'enseignement ne va pas de pair avec la taille de l'université. Pour toutes ces raisons, le groupe MR soutiendra cette motion et espère surtout qu'elle montrera une image unie et ce sera sans doute l'unanimité ce que nous pouvons espérer, de soutien au pôle universitaire montois et ainsi le Collège aura un poids supplémentaire auprès des instances de la Communauté pour obtenir la réalisation de l'extension demandée. Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une note un peu moins consensuelle peut-être. D'abord à propos du premier considérant. Le premier considérant dit que la Ville de Mons organise des enseignements universitaires de grande qualité depuis la fin des années 60. Cela m'a surpris parce que FUCAM, Polytec et Warocqué cela date bien d'avant la fin des années 60, il n'y a pas que l'UMH qui existe, les autres études universitaires étaient de qualité bien avant la fin des années 60, enfin peu importe. Alors, le mécanisme c'est que s'il y a fusion de l'UHM et de la Polytechnique, on veut avoir plus à Mons, plus que ce qui existe et on veut compléter les filières. Voyant cela, on nous a expliqué d'ailleurs dans une réunion que si on

donne plus à Mons, Louvain-la-Neuve veut se renforcer sur Bruxelles. Mais si Louvain-la-Neuve veut se renforcer sur Bruxelles, l'ULB elle, veut se renforcer sur Charleroi et donc il y a une espèce de jeu de dominos où tout le monde veut plus finalement. Et cela, cela me paraît quand même un peu esprit boutique et un peu du sous-localisme. Parce que, troisième remarque et celle qui me paraît essentielle, on ne se pose pas vraiment la question des besoins dans tout cela. De quelles formations avons-nous besoin globalement ? Où sont les manquements, où sont les carences ? En tout cas, il n'est pas question de cette analyse dans la motion qui nous est soumise et les développements qui sont demandés pour l'UMH sont les sciences biomédicales, le droit et les sciences économiques, politiques et sociales. Alors, sciences biomédicales, en gros la médecine, en tout cas cela peut mener à d'autres choses mais c'est quand même particulièrement vers la médecine. Je pose quand même la question si c'est logique du point de vue politique de demander une filière complète avec un *numerus clausus* qui ne laisse passer que 27 étudiants alors que plus ont réussi. Je veux bien et j'espère que ce foutu *numerus clausus* sera levé mais en tout cas pour le moment, cela me paraît tout à fait illogique de vouloir une filière complète pour 27 étudiants qu'on laisse passer en 1^{ère} année. Par ailleurs, les sciences politiques, économiques et sociales, est-ce que c'est vraiment de cela dont nous avons besoin ? Est-ce que nous avons besoin en droit de plus d'avocats et de plus d'économistes ? Est-ce que c'est cela les besoins de la région ? Parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y aura évidemment un effet d'appel. Si nous avons des filières complètes à Mons, un certain nombre de jeunes gens qui quittent les humanités qui n'ont pas une vocation précise et aussi un certain nombre de parents de ces jeunes gens diront évidemment puisque cela tu peux le faire complètement à Mons, fais-le à Mons plutôt qu'une filière qui serait incomplète. Donc, il y aura un effet d'appel vers le droit, vers les politiques économiques et sociales. Et là, je ne suis pas certain que ce sont vraiment les besoins de notre région, notre sous-région en tout cas. Et pourtant nous allons quand même voter la motion, alors je veux quand même vous expliquer pourquoi. D'abord, parce qu'il y a une opportunité de fusion qui se présente et cela c'est important et puis par solidarité avec les universités montoises qui n'ont pas vraiment leur sort dans leurs mains. Nous ne sommes pas contre un renforcement en soi mais il faudrait mieux analyser les besoins pour la région dans laquelle nous nous trouvons et ne pas simplement demander une filière complète pour avoir la filière complète.

Ensuite, nous voterons quand même la motion par solidarité avec la région elle-même et avec les partis démocratiques parce que nous ne voulons pas déforcer même un tant soit peu une position de revendication. Et puis peut-être un peu pour le fun mais je ne voudrais pas donner l'occasion à la majorité de dire que les Ecolos ne soutiennent pas les universités montoises, cela c'est faux et ce serait de la mauvaise foi mais la réflexion doit être poursuivie car au niveau de la Communauté Française qui a déjà tant de mal à financer les universités, ce serait de la mauvaise politique dans un pays qui est grand comme un mouchoir de poche, de vouloir faire de tout partout. Et donc, si nous soutenons cette motion au niveau local et régional, nous ne soutenons pas tout à fait globalement une politique où l'on veut multiplier les formations sans avoir fait un réel inventaire des besoins.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Juste pour signaler que en tant que parlementaire siégeant au Parlement de la Communauté Française, j'ai interpellé la Ministre Simonet avec d'ailleurs mon collègue MILLER afin d'insister sur l'importance de cette fusion de la Faculté Polytechnique et de l'UMH pour notre Ville de Mons mais aussi pour toute notre région. Il faut savoir qu'il y avait tout de même un avant projet de décret prêt qui aurait pu sortir fin mai 2008 et que en effet, par rapport aux différentes compensations demandées par l'UCL et l'ULB, mais pas uniquement aussi à un moment donné de fausses allégations, c'est-à-dire qu'on a voulu faire croire que cette grande université allait devenir une université complète et là M. VISEUR je ne suis pas d'accord avec vous du tout, il n'est pas question de faire de tout partout, c'est plutôt vraiment d'avoir une analyse qui a d'ailleurs été réalisée dans les deux institutions pour proposer deux habilitations. On en a déjà parlé et ces deux habilitations sont peu coûteuses, c'est aussi un élément important par rapport au budget de la Communauté Française dont vous avez fait mention. Je voudrais aussi signaler qu'en ce qui concerne les sciences biomédicales, il ne s'agit pas au contraire d'être dans une difficulté par rapport au numerus clausus mais de pouvoir permettre justement pour les exclus du numerus clausus une filière de continuation de leurs études donc c'est plutôt une réponse qu'un problème. Je voudrais aussi insister sur le besoin qu'il y a dans notre région d'avoir vraiment un pôle universitaire qui permette de jouer un rôle d'ascenseur social, cela a joué pour des personnes, je pense ici autour de la table et je pense que c'est vraiment très, très important. Je voudrais aussi dire que cette interpellation, je l'avais réalisée vraiment dans la

logique de la motion du Collège déjà en Commission, face à la Ministre mais aussi de la prise de position du Comité technique inter-universités de la CGSP là où on voit aussi parce que je pense que l'on parlait tout à l'heure de manque de cohésion, non il y a vraiment une solidarité ULB-FPMS-UMH contrairement à ce qui a pu à un moment donné ressortir des débats en séance plénière et en Commission et donc, voilà, j'ai vraiment demandé à la Ministre qu'elle puisse rapidement trouver une solution parce que c'est vrai, l'aspect politique joue à ce niveau là et on en a grandement besoin pour la région.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je me réjouis tout d'abord de cette belle unanimité du Conseil communal de la Ville de Mons. En ce qui nous concerne, vous avez entendu le Conseiller Emmanuel TONDREAU dont le cœur, les racines sont incrustées dans notre bonne Ville de Mons, c'est donc un excellent porte-parole de la volonté de développement de Mons. Effectivement, le MR adhère à 200% à cette motion et nous nous réjouissons que celle-ci transcende les clivages politiques, si je puis dire, traditionnels. Notre Echevin, dans son costume de parlementaire et j'apprends aussi avec notre Sénatrice, a interpellé la Ministre de la Communauté Française suite à l'adoption à l'unanimité des Conseils d'Administration de la Faculté Polytechnique et de l'UMH sur la volonté réelle du Gouvernement de marquer son accord pour la création d'une université montoise par la fusion de la Faculté Polytechnique et de l'UMH. M. MILLER a d'ailleurs souligné l'aspect social de cette création. J'ai vu sur son blog, je le cite : l'université montoise ne fait pas l'unanimité au sein du Gouvernement lequel ne fait que reporter sa décision à plus tard, c'est inacceptable compte tenu du fait que le Hainaut qui est la province la plus peuplée a toujours été défavorisée sur le plan de l'offre universitaire avec pour résultat que seulement - et vous l'avez souligné M. le Bourgmestre - 17 jeunes hennuyers pour 10.000 habitants entament des études universitaires et là M. MILLER souligne puisqu'il vient du Brabant, que dans le Brabant, 40 au lieu de 17, il y a 40 jeunes brabançons pour 10.000 habitants qui entament des études universitaires. Or, le fait de devoir louer un kot à Bruxelles, à Liège ou à Louvain-la-Neuve est évidemment un obstacle insurmontable pour des enfants issus de familles défavorisées, fin de citation. Nous espérons de tout cœur un décret historique du Gouvernement de la Communauté Française, un décret historique car il y a plus de 40 ans que l'on parle de projets successifs de fusion d'universités montoises qui font périodiquement

surface. Notre Bourgmestre Abel DUBOIS, en 1968, alors qu'il était Ministre de l'Education Nationale, avait déjà tenté de créer à Mons une université à part entière, projet qui fut malheureusement avorté. En 1985, un projet concernant l'intégration de la Faculté Polytechnique au sein de l'Université de l'Etat, bien qu'approuvé par les deux institutions, n'a pas pu se concrétiser suite à des problèmes communautaires qui n'avaient à voir d'ailleurs avec la fusion des universités. En 1999, un projet de fusion de l'UMH et de la Faculté Polytechnique associé à un projet de confédéralisation montoise avec les FUCAM n'a pu obtenir l'accord de tous les Conseils d'Administration concernés. D'où, bien entendu, l'importance de notre motion qui, nous l'espérons, débouchera le plus tôt possible sur un décret du Gouvernement de la Communauté Française. Il est grand temps de transcender des clivages dépassés et vestiges d'un passé désormais révolu afin d'entrer résolument dans la modernité. Réunies, nos universités pourront mieux exploiter les complémentarités et offrir un meilleur service pour le développement de notre région et auront une meilleure visibilité sur le plan international dans le nouvel espace européen. Bien entendu, la mise en commun d'équipements lourds, la possibilité de passerelle pour les étudiants créeront des synergies qui ne peuvent être que bénéfiques pour tous. Les mentalités ont changé, nos universités ne sont pas concurrentes mais complémentaires. La notoriété internationale de recherche Multitel ou de Materia Nova issue de la collaboration de la Faculté Polytechnique et de l'UMH le prouve. Mais il importe aussi pour nous, que nos universités tout en collaborant avec les autres universités de la Communauté Française gardent leurs spécificités, leur autonomie et leur identité. Nous sommes d'accord avec la Fédération des Etudiants Francophones lorsqu'elle affirme qu'il ne faut pas privilégier une logique de réseau au détriment d'une logique géographique. C'est d'ailleurs ce que M. MILLER a voulu souligner lorsqu'il parle de louer un kot pour des enfants issus de familles défavorisées. Dans notre programme figure d'ailleurs, je cite : veiller à ce que les universités montoises conservent leur pôle de décision à Mons pour qu'elles soient pleinement les agents de redéploiement social et économique de notre Ville, fin de citation. En ce qui concerne les filières proposées, M. VISEUR a parlé des besoins. Evidemment, il ne faut pas et ce n'est pas du tout le cas, faire des filières tous azimuts sans réfléchir. Je pense ici qu'il faudra absolument promouvoir ce qui existe, c'est-à-dire ce qui existe dans les filières de sciences dites exactes car la tendance va trop vers les

sciences humaines, or en Wallonie notre région manque cruellement d'ingénieurs, c'est l'avenir de l'industrie technologique wallonne qui est en jeu. Le nombre d'ingénieurs sortant chaque année, soit des facultés de sciences appliquées, soit des hautes écoles, n'est pas suffisant pour contribuer au développement de l'économie en Communauté Française. La Fédération de l'Industrie Technologique constate de graves pénuries de personnel qualifié car les études techniques ou scientifiques attirent toujours moins de jeunes. Si nous voulons rester dans la course, nous devons doubler le nombre de nos jeunes ingénieurs dans les 10 ans. Or, s'il y a 15 ans, 3.600 jeunes débutaient des études d'ingénieurs, en 7 ans, ils étaient à peu près moins de 2.000. La France durant la même période a quasiment doublé le nombre de ses diplômés ingénieurs. L'innovation technologique et la production des savoirs commercialisables constituent un des principaux objectifs à poursuivre pour un développement économique androgène. Si rien n'est fait, les entreprises et l'industrie technologique seront tôt ou tard tentées de délocaliser leurs activités de recherches et de développement. Nous devons donc absolument susciter des vocations. Or, trop souvent des jeunes méconnaissent ce que représente le métier d'ingénieur ou ont de celui-ci des clichés. Enfin et je n'insisterai jamais assez, il faut que nos écoles et universités, en collaboration avec les Hautes Ecoles, sensibilisent au maximum à l'esprit d'entreprise. Afin de le diffuser dans notre région, il est essentiel qu'une culture de l'entrepreneuriat gagne tous les niveaux de notre enseignement. Il y a tout un travail pédagogique mais aussi politique, voire médiatique à réaliser dans ce domaine. Nous sommes sur la bonne voie, je me suis dernièrement réjoui de l'initiative d'un projet PME 3000, déposé auprès du Fonds Social Européen et qui constitue en la création d'un centre de formation continuée de sensibilisation à l'esprit d'entreprise au sein des 3 Hautes Ecoles provinciales. A cet égard, 7 modules de formation encadrés par des experts coachs issus du monde de l'entreprise seront organisés dont 2 dans la région de Mons dès le mois de septembre. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Bien, chers collègues, quelques mots d'explication et d'abord le plus simple, le premier considérant, on peut le supprimer, il y avait en effet des facultés, mais des facultés provinciales, etc., n'entrons pas dans le détail, cela n'apporte rien donc on peut franchement supprimer le premier considérant et entrer directement dans le deuxième. Comme il y a unanimité,

n'alimentons pas les controverses mais si les habilitations comme celles du bio médical, de sciences politiques, économiques et sociales sont souhaitées, si le droit on veut qu'on aille jusqu'au master et si on espère pouvoir avoir des transferts d'habilitations notamment dans le domaine de la communication et de la gestion des biens culturels, d'abord cela relève du champ du faisable et le champ du faisable tient compte à la fois des aspects financiers, le droit est organisable assez aisément avec un certain nombre de professeurs de l'ULB et d'ici, à des coûts tout à fait raisonnables parce que cela ne demande pas des laboratoires, les sciences biomédicales, cela va de soi compte tenu du système et je vais en dire un mot parce que là les investissements lourds ont été effectués, il y a des investissements d'une extrême importance pour les candis, en médecine et donc c'est une manière de valoriser dans un secteur où on a besoin, non seulement de médecins et je vais en dire un mot dans un instant, mais également de professionnels dans le monde biomédical. Les sciences politiques, sciences économiques et sociales, ce sont aussi des disciplines qui permettent à des jeunes d'avoir une formation universitaire un peu comme le droit et au départ de cette formation et c'est peut-être là qu'on doit être honnête, au départ de cette formation, tout est possible pour autant qu'on ait la volonté soit de travailler d'une manière assez forte pour avoir des résultats en cours d'études, soit avec des compléments mais le droit par exemple, est une formation de base extrêmement solide qui permet de s'orienter dans la vie, je dirai, dans beaucoup de disciplines qui après, de près ou de loin au droit, mais donc ce n'est pas du fonctionnalisme les études universitaires conduisent bien sûr à un métier mais conduisent aussi à la structuration et à la connaissance, à l'élévation des jeunes. Je pense qu'à cet égard, ce sont et d'ailleurs il faut le reconnaître, des disciplines qui sont complémentaires à celles qui sont organisées. Je suis tout à fait du même avis que M. BEUGNIES, il a retracé d'une manière fort appropriée l'histoire que nous connaissons et moi je l'ai vécue, j'ai vécu une partie et j'en atteste, mais c'est vrai aussi que l'on devrait parler des passerelles, elles sont déjà nombreuses mais on doit les démultiplier pour permettre à des gens qui font par exemple des études d'enseignement supérieur de cycle court de pouvoir réorienter leur vie, entrer dans des cycles universitaires et là Charleroi peut jouer un rôle déterminant, on doit développer beaucoup plus ce que les canadiens appellent l'université pour adultes, c'est-à-dire ces universités à horaire décalé qui permettent à tout un chacun, tout au cours de sa vie, de se

former à un niveau universitaire qui est un niveau de plus en plus important pour un certain nombre de personnes. Donc, c'est un ensemble et dans cet ensemble, je dirai, la partie limitée dont nous discutons, à sa pertinence. Encore un mot, le numéris clausus des médecins. A titre personnel, je le dis publiquement, je suis contre le fait qu'il y ait un numéris clausus et je suis vraiment contre et comprends parfaitement les étudiants qui ayant réussi des études se retrouvent soit à ne pas pouvoir poursuivre soit à ne pas avoir un numéro d'Inami. Un mot d'histoire, l'origine vient de la pression néerlandophone qui date maintenant des années, oserais-je dire 94-95 qui consistait à dire que si dans la sécurité sociale, il y avait des dépenses proportionnées trop importantes du côté francophone et singulièrement du côté wallon, c'est parce qu'ils avaient calculé que par 1.000 habitants il y avait beaucoup plus de médecins et notamment des généralistes du côté wallon et à Bruxelles, à Bruxelles en plus beaucoup de spécialistes par rapport à 1.000 habitants et ce, en comparaison avec les flamands. Les spécialistes, c'était d'un rapport de 1 à 2 et dans les médecins, je ne me souviens plus les quotas exacts mais c'était 1,5 - 1,7. Cette pression a obligé les autorités à prendre des mesures de numéris clausus et les autorités de la Communauté Française à trouver des solutions. Aujourd'hui, dans la négociation gouvernementale, il y a un premier assouplissement qui consiste à permettre à toutes celles et ceux qui sortent de 7 années d'études sans pouvoir avoir un numéro d'Inami, il y a tout un mécanisme qui est prévu pour permettre à ces gens d'accéder à un numéro d'Inami et donc d'exercer leur profession et il y a aussi le quota lui-même que l'on veut revoir à la hausse mais qui dépend d'une étude qui est en cours avec des commissions ad hoc et j'espère qu'on pourra résoudre le problème. Par ailleurs, au niveau de la Communauté Française, le débat reviendra en fonction de ce qui pourra être défini au niveau fédéral. Voilà, chers collègues les infos complémentaires que je voulais apporter.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

PAR URGENCE Aménagement de la Grand-Place de Mons – Fontaine à rideaux d'eau –
Convention transactionnelle de remise en état – Approbation. 3e/5e
E/2004.SUB.569.081.02/TO/MG

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je poursuis avec la fontaine. Je vous parle de mémoire, sans notes et s'il y a des questions, j'essayerai d'aller puiser dans la note. On est d'accord sur l'urgence? J'en ai parlé tout à l'heure, il n'y a pas de problème? Donc, la fontaine, chers collègues, pour faire simple, la Ville a procédé aux différents marchés, le marché pour choisir l'auteur de projet et cela a été un bureau d'architectes du nom d'ARCADUS qui a été retenu puis il y a eu élaboration d'un cahier des charges, publication, appel public et c'est l'entreprise NUTONS qui a été choisie. L'entreprise NUTONS a fait appel à un sous-traitant qui s'appelle ACTIMEAU, bon, tout le monde a pu constater que certains becs ne fonctionnaient pas, puis que les modèles fonctionnaient moins jusqu'en juin 2007 où la fontaine a été arrêtée. A partir de ce moment là, nous nous sommes rendus compte de la gravité des choses, il y avait des algues, il y avait là-dedans une situation qui nous semblait tout à fait anormale, nous avons fait appel à un audit par un bureau d'études indépendant qui s'appelle le bureau ZEKTON de Neuilly-sur-Seine qui a fait un rapport je dois dire assez catastrophique sur ce que les ingénieurs avaient vu sous cette cavité sous la Grand-Place. Pour aller directement au but, nous avons et j'ai personnellement commencé à mettre autour de la table toutes ces personnes pour voir dans quelles mesures il était possible de trouver une solution. Les premières semaines, les premiers mois se sont déroulés avec des intervenants qui, chacun, trouvaient que l'autre n'avait pas bien fait son boulot. Et bien entendu, avant de dire qui était responsable de quoi, c'était assez pénible. Bon, après cette phase, nous avons le choix soit d'aller en justice, soit de poursuivre malgré que personne ne voulait reconnaître qu'il avait commis une erreur, ni l'architecte qui trouvait que son projet était approprié, ni l'entrepreneur qui trouvait qu'il avait bien fait les travaux et donc, il y avait bien quelqu'un qui était responsable mais personne ne voulait reconnaître cette responsabilité. Donc, nous nous sommes dits mais plutôt que de chercher des responsabilités, est-ce qu'on n'essaierait pas ensemble de trouver une solution financière. Et après de longues, longues discussions, parce qu'il y avait durant des semaines et des mois des discussions pour savoir si les architectes avaient bien conçu cette fontaine avec 96 pompes individuelles ou si il fallait d'autres systèmes. Bon, on s'est accordé pour dire que le système actuel tel qu'il est préconisé existe ailleurs et fonctionne et donc qu'on le gardait. Après cela, il a fallu encore des semaines et des mois pour savoir quel type de pompes. Pour vous donner

un exemple des difficultés face auxquelles nous nous trouvions, à un moment donné tout le monde était d'accord sur le type de pompes mais l'entreprise qui fournissait ces pompes, le centre international du fournisseur disait que cela fonctionnerait bien et le bureau belge qui vendait ces pompes disait que ce ne sont pas des pompes appropriées. Vous voyez que dans des circonstances pareilles, comment voulez-vous que nous et l'Echevin et moi-même en particulier nous puissions trancher pour savoir si la pompe était bonne ou pas et donc, rebelote, rediscussion, renégociation. Pour finir, un accord a été trouvé, cet accord prévoit trois types d'interventions. D'abord NUTONS qui a accepté la remise en état de l'installation, ce compris les frais indirects et donc prend en compte tous les frais qui sont estimés de l'ordre de 190.000 mais c'est NUTONS qui assume clairement la remise en état de l'installation, il y a une intervention de l'auteur de projet qui est une intervention de 55.000 euros ; il y aura une intervention de notre propre assureur pour un montant d'environ 12.500 euros et pour qu'on puisse aboutir et conclure, sauf si vous me désapprouvez aujourd'hui, j'espère que vous ne le ferez pas, j'ai dit que je proposerais au Conseil communal que nous prendrions en charge environ 10% des frais pour permettre de sortir des difficultés parce que quand on s'était mis d'accord sur tout ce que j'ai évoqué, il fallait encore répartir les montants financiers, on était reparti pour des semaines et des semaines de discussions et chacun avait ses propres difficultés et je pensais qu'il était bon que nous puissions avoir cet accord plutôt que de longs procès. Normalement, si vous approuvez ce schéma, les travaux pourront débuter fin du mois d'août, me dit-on maintenant, pour qu'en septembre, car il ne faut pas beaucoup de temps une fois que toutes les pompes sont là, au plus tard vers la fin septembre, rejaillisse l'eau de notre fontaine. Voilà où nous en sommes, voilà la proposition qui est faite c'est d'approuver la convention transactionnelle sur l'aménagement de la Grand-Place. Je cède la parole à qui la demande. Encore un petit mot si vous me permettez et puis je vous cède la parole. On a dit tant de choses sur la fontaine, celle de la Grand-Place, je ne parle pas de l'auteur, mais je voudrais juste rappeler pour un point d'histoire que si cette fontaine existe, c'est qu'au départ de toute la politique d'aménagement et de valorisation patrimoniale et touristique de la Ville de Mons, à partir de 2001-2002, nous avons fait appel à un bureau d'experts en tourisme pour nous aider à avoir une méthodologie et une stratégie de développement de notre patrimoine et du développement touristique. Que les conclusions de

CLOSSEN indiquaient entre autres, je paraphrase bien sûr et je parle de mémoire que nous avons tout intérêt à travailler sur d'abord la Grand-Place, la terminer et puis faire un phénomène radial pour que l'amélioration s'élargisse de plus en plus, ce sera le meilleur moyen de ramener à la fois les gens en terme de tourisme mais aussi d'utiliser la Ville comme carte de visite économique. Dans le cadre de la Grand-Place, il y avait plusieurs suggestions dont celle bien sûr d'aménager les façades, de supprimer cette horreur qui était juste en face de nous, rappelez-vous, et il y avait aussi ce constat que la Place de Mons qui est une très grande place qui est magnifique, elle est très minérale parce qu'il y a beaucoup de pavés, il y a beaucoup de pierres bleues et que si on voulait donner une chaleur humaine à ce caractère minéral, une fontaine serait appropriée. Dès qu'on a commencé à parler fontaine, c'est clair qu'on ne pouvait pas imaginer une fontaine ni du genre de celle de Trévi, ni de celle qui se trouve en face du restaurant Devos parce que nous avons le Doudou. Et donc, il a bien fallu concevoir une fontaine enterrée pour faire simple. Et c'est comme cela qu'a jaillit l'idée et la conception et puis ce sont les architectes qui ont travaillé et nous avons la fontaine qui au demeurant après, quand elle fonctionnait, faisait le bonheur de beaucoup de familles. Voilà où nous en étions, maintenant on espère que cela sera remis en état.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Nous sommes bien évidemment désolés de tous les déboires de ce dossier car en effet aujourd'hui après moult discussions, vous l'avez signalé et vous me répondrez certainement que cela aurait pu être pire, voilà que les montois se voient à nouveau dans l'obligation de déboursier de l'argent pour voir jaillir cette fameuse fontaine. Alors, bien sûr, aujourd'hui elle est là, ce serait un non sens que de voter contre ce point qui permettra de la faire fonctionner à nouveau. Cependant, sur la forme nous sommes assez surpris sur la méthode. En effet, M. le Bourgmestre, n'est-ce pas vous qui nous expliquiez lors du précédent Conseil que certaines procédures doivent être respectées. Est-ce conforme à l'autonomie du Conseil communal de ne pas informer avant la presse ? Est-ce donc vraiment normal que d'avertir la presse avant l'organe décisionnel de la Ville d'un dossier aussi sensible ? N'aurait-il pas été plus conforme au Code de Démocratie Locale d'informer à tout le moins les chefs de groupe avant les médias ? Par contre, sur le fond, puisque ce dossier n'a été présenté que lors de la Commission de vendredi soir, qu'il n'a pas

été assez accessible que pour en prendre bonne connaissance, le groupe CdH va s'abstenir sur le point.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie mais je vous réponds Madame. La presse chez nous est libre et fort heureusement et elle a comme c'est son métier, son désir permanent de rechercher des infos. Quand un journaliste interroge le Bourgmestre sur un dossier je vais dire, on me croise, on me voit, on me pose une question, est-ce que le Bourgmestre doit mentir, est-ce que le Bourgmestre doit esquiver, est-ce que le Bourgmestre doit laisser dire sans pouvoir expliquer ? Je trouvais qu'à partir du moment où il y avait des infos qu'une partie de ces infos étaient connues, je pense qu'il était vraiment de ma responsabilité de dire la vérité pour que celle-ci puisse être partagée, puis on est d'accord ou on n'est pas d'accord, c'est d'ailleurs chez moi très rare parce que je ne peux pas dire que j'utilise au-delà du raisonnable les médias locaux, bon, je trouvais qu'il fallait être honnête et dire les choses comme elles étaient. D'habitude vous savez que je prends mille et une précautions pour préparer, ici on a eu une discussion, des fuites, c'est un peu normal, tout autour de la table il y avait une vingtaine de personnes, des journalistes étaient informés, on posait des questions, dès qu'il y en a un qui a écrit quelque chose c'est normal que d'autres ont voulu connaître des infos complémentaires et je trouve que ce n'est pas du tout contraire à quelques principes démocratiques que ce soient que de répondre, voilà.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, on apprend l'ordre du jour via la presse et donc nous, si vous faites des communiqués, on comprend mais via les E-mails on nous communique mais on apprend par la presse l'ordre du jour là on trouve très sincèrement d'être mis au pied du mur, voilà, c'est tout. Simplement cela.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je comprends ce que vous dites mais encore une fois c'est la pure vérité de dire quand on nous interroge qu'on va le déposer au Conseil communal, ce que nous avons fait, il y a eu séance de groupe et les travaux additionnels mais c'est votre droit le plus strict de vous opposer ou je ne sais pas si vous vous abstenez ?

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : On demande simplement d'être informé en même temps que les journalistes, c'est tout. Merci.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je partage un petit peu le souci du CdH de la forme et pas seulement celui-là mais nous n'avons pas vraiment eu en mains la convention,

nous votons sur quelque chose pour lequel nous n'avons pas eu de texte, on aurait pu nous donner... on vote sans texte, on vote sur quelque chose que vous nous expliquez oralement mais on n'a pas reçu, il n'y avait pas de dossier, on n'a pas reçu...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : si il y a un dossier. Il y a non seulement le dossier mais dans le dossier la convention s'y trouve.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il est là depuis quand parce que moi je vais voir régulièrement les dossiers et je ne l'ai pas vu.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Depuis vendredi, je ne mets pas en doute ... J'aime les choses claires et la vérité. Je comprends l'opposition s'oppose et cherche, je comprends qu'on veuille faire mousser les choses, je comprends mais la majorité n'est pas là pour se laisser faire surtout quand elle a le sentiment d'être dans son bon droit et en l'occurrence, sur ce dossier ci, permettez-moi de vous le dire avec force, on a fait pour un mieux dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt de la Ville. La discussion s'est clôturée, je pense que c'est mercredi, vendredi la convention qui a dû être relue par les juristes parce que je vous passe le détail de la batterie de juristes que chacun a, quand tout le monde a fini de relire, on a mis le dossier et c'est clairement indiqué 4 juillet sur la note, on l'a déposé en demandant l'urgence mais la convention se trouvait dans le dossier et avec les termes beaucoup plus savants que ce que je vous ai dit mais tout ce que j'ai dit se retrouve bien entendu dans la convention.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je peux poursuivre? Bon, je ne vais pas polémiquer là-dessus mais simplement faire une proposition : quand il y a un dossier en urgence à peu près tout le monde a des mails, on peut envoyer au moins par mail si on n'a pas l'occasion d'aller voir le dossier qui est déposé très tard, c'est pour cela qu'il est en urgence, je fais une suggestion, pour une prochaine fois où il y aura un dossier en urgence. Ceci dit, c'est du détail finalement, vous savez bien que nous n'avons jamais vraiment applaudi à cette fontaine et que CLOSSEN ait dit qu'il fallait de l'eau sur la Grand-Place, ce n'est pas la Bible nécessairement, il n'y a pas de fontaine sur la Grand-Place de Bruxelles et on se presse du monde entier pour venir la voir donc je ne crois pas que c'est une énorme plus value d'avoir fait une fontaine sur cette place. Malgré tout nous allons voter oui à ce point parce que maintenant qu'elle est là, c'est encore pire de ne pas accepter de faire les travaux pour la remettre en état, ce serait là un investissement qui aurait été fait à fonds totalement perdus,

cela me paraît pire encore, donc oui, nous allons voter ce point mais je vais quand même vous ajouter une petite demande. Tant qu'on est en train de faire des travaux, si on pouvait réfléchir à la façon de la rendre un petit peu moins bruyante, cela ne serait pas mauvais non plus, pas seulement la réparer mais puisqu'on revoit la fontaine...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous ne souffrez pas d'acouphène, si vous souffriez d'acouphène, on pleure pour avoir justement le bruit, parce que le bruit de l'eau à cet avantage extraordinaire c'est que le spectre est maintenu constant et il est très large...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous savez je ne suis pas ici à une visite médicale, j'ai des problèmes de surdité mais je ne vais pas les étaler ici.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie pour le vote. Deux, il y a quelque chose que je ne dois pas laisser passer. Depuis maintenant que nous sommes de cette majorité ci reconnaissez que l'urgence, nous l'avons utilisée d'une manière rarissime. Je suis d'ailleurs totalement contre. Ici nous sommes en juillet, nous n'avons pas de Conseil communal avant septembre. La convention s'est clôturée mercredi ou jeudi. Je trouvais qu'il était un peu normal que je vienne avec beaucoup d'honnêteté vous dire les choses comme elles sont et qu'on essaie alors d'avancer. Ceci étant...

M. DUQUENNE, Conseiller : Excusez-moi, le Front National se joint entièrement à Ecolo parce que c'est vrai, ce qu'ils ont dit est tout à fait exact mais par contre, M. le Bourgmestre, ce que vous avez dit là tantôt en disant que la presse en Belgique est libre, je ne suis pas d'accord.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela ne relève que de vos propos. Bon, revenons à la fontaine.

L'urgence est adoptée à l'unanimité,

L'Assemblée passe au vote sur la convention transactionnelle qui donne le résultat suivant :

36 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. VISEUR J-P, DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., Mme POURBAIX J., MM. LAFOSSE P., DUQUENNE P., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H.,

DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., PREVOT L., DEJARDIN Y.,
MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.
5 abstentions : MM. BAILLY E., MERCIER W, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON S.,
M. HAMBYE G.

ADOPTE – 20^e annexe

Sortie de Monsieur DI RUPO = 40 présents

9^e objet : Avenant 2007 à la convention pluriannuelle dans le cadre du programme de la
Politique des Grandes Villes 2005-2007

Adoption. District Jemappes.Flénu DK/2008.13

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Dans le cadre de la politique des grandes villes, je voudrais savoir comment on lutte contre la kotification des immeubles avez-vous des projets et surtout des lieux où loger les étudiants et garer leur voiture, autrement cela ne nous avancera pas. Beaucoup d'immeubles du Centre Ville sont tous pris, on le voit quand on passe, les boîtes aux lettres, les voitures ventouses, etc. Donc voilà je voulais vous demander si vous aviez des projets à ce sujet.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Comme je vous l'ai expliqué lors de la Commission, l'AMCV fait un travail au niveau du centre de Jemappes pour lister les kots et nous travaillons en collaboration avec mon collègue au niveau d'une lutte contre cette kotification et nous avons un programme de logement.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Cela veut dire quoi ça, un programme de logement?

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : je pense que ce n'est pas l'ordre du jour aujourd'hui, donc, je n'ai pas toutes les réponses à vous donner aujourd'hui puisque tout ce qui est logement dépend de mon collègue. Maintenant on peut, si vous le souhaitez, vous donner plus d'informations mais on vous les fournira soit par écrit soit à un autre moment, sans aucun problème.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : d'accord merci

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : est-ce que vous voulez le vote sur ce point ? On peut considérer que le point est approuvé à l'unanimité? Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

10^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Modification du Règlement d'Ordre Intérieur 8e/1^e 4

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

11^e objet : Académie de Musique. Règlement d'ordre intérieur – modification.
8e/2^e 299

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

12^e objet : Cession d'un n^o matricule d'une des 11 écoles qui ont été fermées après 1984 à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre. 8e/2^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

13^e objet : Fourniture et pose d'élévateurs au salon communal de Jemappes.
Approbation de l'avenant. 3e/1^e E/1.46.EC

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

Entrée de Monsieur DI RUPO = 41 présents

14^e objet : Vérification de l'encaisse du Receveur communal au 31.12.2007.
Gestion f. B.Ord/CP/PQ

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

15^e objet : Trésorerie 2008. Octroi de provisions pour menues dépenses. Révision.
Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

16^e objet : Trésorerie 2008. Octroi de provisions pour menues dépenses des établissements scolaires. Ajustement. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

17^e objet : Délivrance de documents administratifs – taxe – modification du règlement.
Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

18° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons-rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n°s 1081 K2 et 1081 R2 (6ème série). Cellule foncière RF/MV

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Je crois que cela devient une habitude donc je crois que l'on va s'abstenir sur le point en raison du prix de la parcelle, on en est 86 euros du mètre carré.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : c'est le 5^{ème} épisode d'un même feuilleton, Monsieur le Bourgmestre et il y a encore d'autres dossiers qui reviendront. C'est toujours la même raison d'abstention, c'est la même justification de notre part, je pense qu'il n'y a pas besoin de...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il paraît que c'est normal que vous vous absteniez, je n'y comprends pas grand chose mais bon...

L'Assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant :

36 oui : M^{me} HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, M^{me} CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J-P, M^{me} OUALI M., M. DEBAUGNIES A., M^{mes} KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. VISEUR J-P, DEL BORRELLO M., M^{me} COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., M^{me} POURBAIX J., MM. LAFOSSE P., DUQUENNE P., MUZALIA WENDASUBIA D., M^{mes} NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, M^{me} HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., M^{mes} BOUROUBA F., PREVOT L., DEJARDIN Y., MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

5 abstentions : MM. BAILLY E., MERCIER W, M^{mes} MERCIER A-M, MOUCHERON S., M. HAMBYE G.

ADOPTE – 30° annexe

19° objet : Aliénation de parcelles de terrain sises à Ghlin, Sentier des Planches, cadastrées section C n°s 449 C – 451 A et 451 B d'une contenance globale mesurée de 1 hectare 01 are 29 centiares. Cellule foncière RF/MV

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite question à Monsieur BIEFNOT. Dans le dossier, samedi après-midi je n'ai point vu, mais l'erreur est humaine, le rapport du Receveur de l'enregistrement. C'est tout. Merci.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : L'estimation était faite par le notaire Franeau. Elle était de 9.000 euros nous avons suivi les conseils et avons augmenté le prix puisque c'est 18.000 euros le prix de vente.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

20^e objet : Résidence « Les Chambourlettes » - Aliénation de quotités de terrain correspondant à des emplacements de stationnement. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

21^e objet : Rue Général Lemans 38 à Jemappes. Rénovation en 1 commerce et 1 logement. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de marché. Régie foncière E/2008/RF/PGV/1.1

22^e objet : Avenue du Champ de Bataille 415 à Flénu. Démolition et reconstruction d'un ensemble avec 1 commerce et 6 logements.

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de marché. Régie foncière E/2008/RF/PGV/dossier 1.3

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les points 21 et 22, il y avait une question en Commission où je n'ai pas eu de réponse. C'est-à-dire que dans les dossiers, il est mis que c'est subsidié à 100 % par la politique des grandes villes, politique du logement. Or, ce sont partiellement des commerces que l'on rénove et est-ce que donc on peut rénover avec la politique du logement des commerces et que c'est subsidié à 100 % par la Région wallonne. Je n'ai pas eu de réponse en Commission mais cela me semblait un peu bizarre, financer des nouveaux commerces avec la politique du logement, mais voilà, j'attends la réponse.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Donc effectivement, renseignement pris, il s'agit bien d'une subsidiation à 100 %. En effet, le commerce est considéré comme une fonction accessoire du logement qui est créé et donc nous avons la garantie que ce soit subsidié à 100 %.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il y a une fameuse mise en garde concernant les nombreux dangers auxquels il faut faire face et je dis cela en étant très admirative qu'on présente les dangers. Je pense spécialement à l'asbeste. Je suppose que le responsable de

chantier insiste sur les précautions à prendre. Le passé nous recommande vraiment la prudence.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci de cette mise en garde.

ADOPTES à l'unanimité – 33 et 34^e annexes

23^e objet : Rue Croisette 77 (Martyrs) à Jemappes. Construction de 2 logements jumelés. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de marché. Régie foncière E/2008/RF/PGV dossier 3.4

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

24^e objet : Rue Félix Reghem 16 à Jemappes. Rénovation d'un logement. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les plans. Détermination du mode de marché. Régie foncière E/2008/RF/PGV/ dossier 2.2

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

25^e objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Mons-Maisières. Désignation de l'auteur de projet. Aménagement Territ. et Permis UR2008/PCA3

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

26^e objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Mons-Jemappes. Désignation de l'auteur de projet. Aménagement Territ. et Permis UR2008/PCA3

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

27^e objet : Modification et extension du PCA n° 10 dit « du Bois Brûlé ». Désignation de l'auteur de projet. Aménagement Territ. et Permis UR2008/PCA10

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Juste pour dire que nous voterons non en cohérence avec nos votes antérieurs.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, à propos de la modification du PCA n° 10 du Bois Brûlé, vous avez dit que la presse est libre et heureusement, annoncé à Mons-Expo, un dimanche matin, lors d'une rencontre dans le courant du mois de mars-avril, qu'on allait créer deux circuits motos en Wallonie, de plus ou moins 50 ha, dont un circuit sur la Ville de Mons. En tout cas, cela a été annoncé à la presse. Je l'ai lu. J'imagine que dans le cadre de la révision du PCA que nous soutenons en tout cas

pour partie, il y a entre autres, un projet de circuit de motos, j'imagine mais on ne nous dit pas dans quel type de circuit ou en tout cas on nous laisse un peu dans le vague, donc nous posons la question directement, y aura-t-il un circuit de moto, à quelles conditions, les modalités d'exercice et ainsi de suite. Enfin, et c'est un sujet qui vous tient à cœur et c'est la deuxième partie de l'interpellation et M. BARVAIS est particulièrement concerné, donc il y a le camp de nomades, de nombreuses activités, actions ont déjà été faites et nous en félicitons toutes les autorités communales, ce camp de nomades se trouve dans la zone du service public et d'équipement communautaire mais nous ne voyons, maintenant nous n'avons qu'une petite partie du dossier et que nous voyons quelque chose de très périphérique, nous ne voyons en tout cas pas là, dans la modification, qu'il y aurait une amélioration du site, en tout cas du camp. Maintenant, vous en savez certainement plus et soit M. BARVAIS, soit M. BIEFNOT peuvent me répondre davantage.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je peux vous dire et M. BIEFNOT peut compléter, si votre crainte est d'imaginer que parce que quelque chose ne pourrait pas se faire à Dour, cela se fait au Bois Brûlé, la réponse est non. En revanche, au Bois Brûlé, il y a du motocross que tout le monde sait et dans ce cadre là, on essaye de trouver des solutions les plus appropriées possibles. Voilà. Mais autre chose et j'espère qu'un jour on pourra en parler avec sérénité sur ce qu'il convient de faire mais bon, pour le moment, les projets sont d'ordre privé et ils ne concernent pas la Ville de Mons et donc, chacun assume ses responsabilités.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le dossier sur les nomades, on se demandait pourquoi il n'y avait pas dans la modification du plan de secteur...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ils ne sont pas concernés par le périmètre.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Si, ils sont dans la zone d'équipement, enfin, bon...

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Hors du périmètre.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Hors du périmètre ? Bon, ça va.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Donc, en fait, le terrain concernant les nomades n'est pas concerné par le dossier d'aujourd'hui. C'est cela que vous nous dites ?

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : D'abord, le dossier d'aujourd'hui, c'est la désignation d'un auteur de projet pour l'étude d'incidence. Le dossier antérieur qui est passé

parlait de cette modification du PCA mais de toute façon pour ce qui est du périmètre, le terrain sur lequel les nomades sont actuellement installés ou l'éventuelle possibilité n'est pas compris dans ce projet.

L'Assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant

39 oui: Mme HOUDART C., MM. MILLER R. BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A-M, M. LAFOSSE P., Mme MOUCHERON S, MM. DUQUENNE P., HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F.; DEJARDIN Y. ; MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

2 non : M. VISEUR J.-P. et Mme PREVOT L.

ADOPTÉ – 39^e annexe

84^e objet : Motion de soutien aux producteurs de lait. Développement Economique

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, nous passons au point 84 et je profiterai pour vous demander l'autorisation que l'on nous remette en signe de protestation justifiée du coût du lait et du fait que les agriculteurs éprouvent les plus grandes difficultés alors que les prix s'envolent, on veut nous remettre un verre de lait, je pense que c'est quelque chose comme cela, est-ce que vous y voyez un inconvénient ? Qui s'oppose ? Allons-y alors, recevons le verre de lait et puis je voulais vous donner la parole pour radio El Boss mais apparemment, vous vouliez prendre la parole à un moment donné, Monsieur ? Vous pouvez le fait maintenant si vous le souhaitez. Alors ? M. MARTIN va lire la motion qui sera soumise au vote. Je vous en prie.

Monsieur Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Donc, cette motion qui est proposée par le Collège, a fait l'objet d'une concertation avec les différents groupes politiques et fait suite à la démarche des producteurs de lait représentés ici par leur fédération en l'occurrence la FJA et la FUGEA qui souhaitent interpeller le Conseil par rapport à leurs difficultés. Alors, ces difficultés sont importantes, elles proviennent essentiellement de l'augmentation des coûts de production tant au niveau énergétique qu'au niveau des aliments

et une augmentation qui est telle que les prix de revente du lait sont inférieurs parfois au coût de production. A cela s'ajoute l'incertitude qui est créée par les autorités européennes et qui ont fait connaître leur intention de supprimer les quotas laitiers à l'horizon 2015 après les avoir augmentés progressivement. Alors, une telle démarche ne manquera naturellement pas de déstabiliser le marché encore un peu plus que les quotas permettent précisément de réguler autant faire se peut aux jours d'aujourd'hui. Alors, ce problème préoccupe bien entendu fortement le Collège. Non seulement parce que comme on l'a démontré au cours des derniers mois, nous avons une attention particulière par rapport au monde agricole et nous avons pris une série d'initiatives pour les conforter mais également parce que vous le savez sans doute, il y a sur le territoire du Grand Mons plus d'une centaine d'exploitations agricoles qui représentent autant d'emplois et un impact économique très significatif et de la même manière, ces exploitations couvrent une part non négligeable du territoire communal. Alors, c'est un enjeu important bien entendu et avec l'énergie, nul n'est besoin de rappeler que l'alimentation représente un besoin de base essentiel pour notre population et ce n'est pas pour rien d'ailleurs que ce fut le tout premier enjeu qui a été porté par le père fondateur de l'Europe lors de la constitution de la Communauté Européenne. Alors, progressivement la PAQ, après de nombreuses années, a permis de garantir un certain point d'équilibre au niveau de la politique agricole et alimentaire de l'Union Européenne, un point d'équilibre que les prix des matières premières remettent aujourd'hui précisément en question, de même que les orientations qui sont prises par les autorités européennes et qui ne sont pas faites pour rassurer les uns et les autres par rapport à l'avenir des exploitations à taille humaine qui font la spécificité de la Wallonie. Alors, le but de la motion qui vous est proposée aujourd'hui est bien entendu d'interpeller les autorités européennes, les autorités wallonnes, les autorités fédérales pour revoir les orientations prévues dans le cadre de la réforme de la PAQ mais également interpeller le secteur de la distribution pour qu'il puisse adopter une approche étique qui garantisse l'acquisition, l'achat de ce lait à un niveau suffisamment important que pour que les producteurs se retrouvent avec un revenu juste et décent. Alors, je vous propose de parcourir cette motion ensemble et le texte dit ceci :

« Considérant que la Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs, la FUGEA et la Fédération des Jeunes Agriculteurs, la FJA, mènent des actions afin d'exiger des prix rémunérateurs et équitables pour les producteurs de lait ;

« Considérant qu'actuellement les producteurs de lait sont confrontés à une augmentation importante des coûts de production à un point tel que ceux-ci dépassent les montants perçus par certains producteurs à la revente ;

« Considérant que les prix de vente des produits laitiers ne tiennent pas compte de l'augmentation des coûts de production ;

« Considérant que les causes de cette crise annoncée sont dues à l'instabilité croissante des marchés des matières premières et à la spéculation des marchés financiers qui a généré l'augmentation des prix des intrants, céréale, énergie, pétrole ;

« Considérant que cette situation démontre la nécessité de réguler les marchés par le biais d'outils de gestion de l'offre comme les quotas et l'urgence pour les secteurs publics et les acteurs politiques d'encadrer le marché par des règles équitables ;

« Considérant que les mesures de gestion et de protection des marchés du lait et des produits laitiers devraient être supprimées d'ici 2015 ;

« Que l'agriculture constitue en Wallonie un pôle économique et d'emplois qu'il convient de valoriser ;

« Considérant que le Conseil communal de la Ville de Mons est particulièrement sensible à la pérennisation des exploitations agricoles familiales et à la qualité des produits laitiers et d'élevage que ces exploitants proposent aux consommateurs ;

« Considérant que le maintien d'un prix de production rémunérateur juste et équitable constitue un enjeu important pour les exploitants agricoles ;

« Considérant que le Conseil communal souhaite relayer les campagnes de sensibilisation et d'information réalisées par les exploitants agricoles vers le Ministre wallon de l'Agriculture, les Ministres fédéraux de l'Agriculture et de l'Économie ainsi que vers les autorités européennes, les institutions européennes ;

« Le Collège propose au Conseil d'adopter la motion suivante : le Conseil communal invite l'Union Européenne à revoir son idée d'abandonner le système des quotas laitiers en 2015 et insiste sur la nécessité d'une révision approfondie des orientations prévues dans le cadre de la

PAQ, dans le secteur laitier et viandoux impliquant notamment le maintien des instruments de régulation et de gestion du marché, le système de quotas étant le principal élément qui peut être activé à cet égard, le maintien de mécanismes qui assurent la stabilité des prix pour le producteur, ces prix doivent couvrir les coûts de production et rémunérer le travail des producteurs tout en garantissant des prix raisonnables pour les consommateurs en évitant la spéculation et la volatilité des prix et marchés ; de promouvoir des filières courtes de commercialisation dans les zones où elles peuvent être effectuées et qui permettent une plus grande participation par le secteur productif dans les produits et le prix de vente final, la promotion d'un modèle de production de viande et laitière durable en lien avec les politiques de lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire un modèle de production qui valorise la qualité, qui est respectueux de l'environnement, qui est lié à la terre et qui maintient la population dans les zones rurales tout en garantissant un prix rémunérateur aux agriculteurs ; de permettre à l'Europe de se protéger des produits venant de l'extérieur de son territoire et ne répondant pas aux mêmes normes sociales de bien-être animal, de santé et environnemental ; et enfin, de ne pas inonder les marchés du Sud avec nos produits excédentaires et cela à coup de dumping aux détriments des productions vivrières et animales locales. « Le Conseil communal engage également le secteur de la grande distribution à s'inscrire dans une charte éthique par laquelle elles seraient achetées au-dessus du coût de production afin d'assurer une rémunération décente aux producteurs. Voilà la proposition de motion que le Collège propose au Conseil d'adopter en signe de soutien sans réserve, au combat juste qui est le combat des producteurs de lait de nos régions. Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Alors, j'imagine que plusieurs membres de notre honorable Assemblée souhaitent prendre la parole. D'abord à l'opposition, peut-être M. VISEUR, si vous êtes d'accord, ou Madame ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux bien être galant, Mme MOUCHERON peut commencer, cela n'a pas d'importance.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puisque vous avez la parole, tout à l'heure j'ai quand même beaucoup privilégié Madame MOUCHERON, donc, allez-y.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : L'égalité des sexes c'est cela aussi ! Enfin, de toute façon, ce sera assez court parce que nous sommes tout à fait d'accord avec le contenu

de cette motion et particulièrement avec le principe que le travail de l'agriculture et de l'agriculteur doit être rémunéré à sa juste valeur, qu'il faut une rémunération équitable quelle qu'en soit la manière finalement, que ce soit par des quotas ou autrement, c'est évident que ce travail là doit être rémunéré. Je voulais aussi attirer l'attention que au-delà de cet aspect basique mais le plus important, il y a dans cette motion tout une série de résolutions qui sont vraiment dans nos cordes, qui nous vont droit au cœur, je dirai, la promotion des filières courtes à modèle de production durable permettra à l'Europe de se protéger des produits non équitables et ne pas inonder les marchés du Sud, ce sont des choses qui sont vraiment tout à fait cohérentes avec le programme d'Ecolo, donc, aucun problème, nous votons cette motion avec enthousiasme.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, voilà un aspect qui réconcilie certaines divergences. C'est bien. Madame.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. La réforme de politique agricole commune constitue un enjeu capital pour l'avenir de nos exploitations familiales. La dérégulation des marchés et la renationalisation des aides sont les deux options prises par la Commission. Ces options conduisent, à terme, à la disparition de notre modèle agricole de type familiale au profit d'exploitations industrielles. La libéralisation souhaitée du marché du lait avec l'abandon progressif du système de quota en est le plus bel exemple. Le CdH s'oppose à cette libéralisation supplémentaire des marchés. On ne peut en effet prévoir ce que seront les marchés mondiaux en 2015 mais surtout il faut conserver à tout prix les outils de gestion de la production et de l'offre des produits agricoles. C'est une condition sine qua non pour garantir notre autosuffisance alimentaire, la qualité des produits consommés en Europe et la stabilité des prix, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs. Voilà donc pourquoi nous voterons la motion proposée ce soir. Par ailleurs, les débats au niveau de l'organisation mondiale du commerce constituent une autre source d'instabilité et d'inquiétudes à laquelle il faudra veiller également. Aujourd'hui, nos produits agricoles répondent à des normes environnementales et sanitaires très strictes, ils offrent dès lors toutes les garanties aux consommateurs. Il serait donc inacceptable sur le plan agricole, économique, social et environnemental de voir nos marchés envahis de produits alimentaires issus d'autres continents ne rencontrant pas les mêmes exigences.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Alors, je pense qu'il y a M. BEUGNIES, oui.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Effectivement, dans cette motion, on parle de beaucoup de choses intéressantes. On soulève même certains principes desquels j'aimerais parler. Tout d'abord, le MR adhère sans réserve à la motion présentée par le Collège montois car notre volonté est avant tout de maintenir le modèle d'exploitation familiale que nous connaissons essentiellement à l'Est et au Sud-Est de notre pays. Ainsi, en région wallonne, le cheptel moyen de vaches laitières est d'environ 38 vaches et 82% sont des exploitations individuelles qui détiennent 78% des vaches, le reste, 18%, sont surtout des groupements familiaux, père-fils, mari-épouse donc très peu de sociétés et beaucoup de fermes mixtes. C'est notre particularité. Nous voulons donc défendre un système qui permet de maintenir la production laitière dans les diverses zones agricoles et évite le regroupement de la production dans des zones hyper spécialisées engendrant la désertification de certaines zones agricoles avec les drames sociaux et environnementaux qui en résulteraient. A cet égard, ce 18 juin 2008 dans La Meuse, la Ministre fédérale de l'Agriculture Sabine LARUELLE, soulignait que le Gouvernement fédéral n'avait pas attendu les manifestations des agriculteurs pour réagir car bien avant celles-ci des groupes de travail avaient été mis sur pied afin d'améliorer la transparence des prix, l'évaluation des coûts, des normes sanitaires et environnementales ainsi que pour envisager des aménagements fiscaux au bénéfice des agriculteurs. En outre, comme suite à plusieurs questions posées à la Ministre par des parlementaires MR qui démontrent ainsi d'une préoccupation constante vis-à-vis du monde agricole, notamment le 8 février 2007 par le Député Jean-Luc CRUCKE, le 21 février 2008 par la Sénatrice Marie-Hélène CROMBEZ et plus récemment le 5 juin 2008 par le Sénateur Berni COLLAS, il en résulte qu'en ce qui concerne la réforme annoncée par la Commissaire Européenne en charge de l'Agriculture et du Développement Rural la Danoise Fischer BOEL, de relever les quotas laitiers voire de les supprimer à l'horizon 2015, la position de notre Ministre fédérale de l'Agriculture est la suivante, je cite : si nous ne voulons pas cet abandon, nous devons arriver à dégager au sein du Conseil Européen, une majorité qualifiée. Des positions sont en train de bouger. En tant que porte-parole de la Belgique au Conseil Européen des Ministres de l'Agriculture, j'espère que je pourrai m'exprimer et que les deux régions, Bruxelles étant

moins concernée par la production de lait, pourront aboutir à un accord et se prononcer pour ou contre l'abandon des quotas laitiers. Rien n'est moins sûr aujourd'hui, car l'analyse des producteurs est différente entre le Nord et le Sud du pays. Il faut donc travailler aussi à la définition du compromis belge, fin de citation. Néanmoins, tout en rappelant que la Belgique n'était pas la seule capable de faire basculer la majorité qualifiée au sein du Conseil Européen, la Ministre avait préalablement précisé qu'elle avait pu s'exprimer sur le sujet et qu'elle avait rappelé à la Commission, je cite : l'attachement de la Belgique au système des quotas laitiers, fin de citation. Et que si malgré tout, la décision de la Commission allait vers la suppression des quotas laitiers, il fallait prévoir un atterrissage en douceur, par exemple, une révision du mécanisme de correction des quotas laitiers dits matières grasses, mis en place lorsque notre cheptel laitier n'était pas aussi spécialisé qu'aujourd'hui et qui peut corriger de plus de 5% les quotas laitiers. Maintenant, il existe d'autres mécanismes de régulation de l'offre que celui des quotas laitiers. D'ailleurs, la Fédération des Jeunes Agriculteurs porte actuellement ses réflexions sur un système alternatif. En effet, il existe des systèmes dits de contractualisation, c'est-à-dire que des contrats d'achat entre les producteurs et les transformateurs sont possibles mais dans ce cas, les producteurs pour être forts face aux transformateurs et aux grandes distributions, doivent concentrer l'offre via des coopératives, ce qui ne correspond pas à notre modèle d'exploitation dans le Sud du pays que nous voulons absolument maintenir et défendre. Si les agriculteurs du Nord comme du Sud s'accordent pour accuser la grande distribution d'accroître leur marche à leurs dépens et s'entendent pour réclamer davantage de transparence, c'est d'ailleurs pourquoi le Gouvernement fédéral, avant d'envisager des mesures fait analyser le secteur du lait par l'observatoire des prix. Comme je l'ai précisé le Nord et le Sud sont loin d'être d'accord sur le fait d'abolir ou pas le système des quotas laitiers. Il s'agit dès lors d'envoyer d'abord notre motion au Ministre wallon de l'Agriculture qui doit convaincre son homologue flamand. En effet, la position de la Belgique au Conseil des Ministres de l'Union Européenne est en la matière définie par les régions et la Ministre fédérale est en la matière le porte-parole de l'Etat. Or, en cas de désaccord, la Belgique ne pourrait prendre part au débat au sein du Conseil des Ministres de l'Union Européenne, voilà donc ici encore une difficulté belge à résoudre. Enfin, sur un plan je dirai des principes fondamentaux, un problème plus vaste, un problème d'équilibre mondial, un

autre point de la motion est pour nous aussi extrêmement important, je le souligne, M. VISEUR en a parlé, je cite : de ne pas inonder les marchés futurs avec nos produits excédentaires et cela à coup de dumping au détriment des productions vivrières et animales locales, fin de citation. En effet, aujourd'hui on dénombre environ 239 millions de vaches laitières dans le monde, un tiers est en Asie, 20% sont en Afrique et 10% dans l'Union Européenne. Ainsi, malgré un exode rural des petits fermiers vers les villes, il y a deux fois plus de vaches en Afrique qu'en Europe et malgré cela, l'Union Européenne exporte ses produits laitiers sur le continent africain. Or, les prix en Europe sont plus élevés que sur le marché mondial, les exportations ne sont donc possibles qu'en utilisant des subventions à l'exportation. Ainsi, le lait africain, pays que l'on aide, est notamment concurrencé par du lait et des produits agricoles européens subventionnés. Dès lors, les paysans africains abandonnent et laissent en jachère leur exploitation car ils n'osent même plus acheter des semences vu les prix que l'on va leur proposer pour leurs récoltes. Vous conviendrez que sur le plan humanitaire, cela n'est pas normal. Il est évident que l'agriculture est en autosuffisance voire à l'exportation la révolution verte constitue la voie à suivre pour les pays pauvres. Ainsi, le livre blanc du Gouvernement britannique de 2000 précisait qu'une réduction des droits de douane dans les pays industrialisés et en développement mènerait à une augmentation de la prospérité de l'ordre de 15 milliards de dollars chez les plus pauvres, soit 3 fois plus que toute l'aide internationale. Ainsi, si bien entendu il convient comme souligné dans la motion de tenir compte des normes sociales et environnementales du bien-être animal et de la santé, celles-ci ne peuvent servir d'alibi à une politique mercantiliste et ultra protectionniste. Ne nous trompons pas, le libre marché tant et abusivement discrédité par certains peut dans l'effet aussi réaliser une véritable solidarité. Mais heureusement, comme le soulevait dernièrement lors d'une conférence dans la région le Commissaire Européen en charge du Développement et de l'Aide Humanitaire Louis MICHEL, petit à petit les choses sont en train de changer pour l'Europe, si les USA inondent encore et toujours de leurs surplus agricoles par bateaux entiers le continent africain, l'Europe, grâce au programme alimentaire mondial achète surtout sur les marchés locaux. Néanmoins, le Commissaire Européen précisait qu'il ne fallait pas non plus se culpabiliser. Alors que le choix du secteur de concentration de l'aide européenne revient aux partenaires, sur 79 pays

concernés, 4 seulement ont choisi l'agriculture et le développement durable. L'aide de la Commission Européenne au secteur pourtant vital représente ainsi seulement, du fait du choix du partenaire, 1.250.000.000 d'euros pour un budget global de 23 milliards d'euros, c'est donc là tout le problème de la volonté politique. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller sur ces considérations. Alors, d'abord l'opposition, M. DUQUENNE, vous vouliez vous exprimer.

Monsieur Philippe DUQUENNE, Conseiller : Oui, un petit aparté. Le FN qui n'a pas été consulté approuve évidemment à 100% la motion de soutien aux travailleurs indépendants de chez nous, qui, faut le savoir ont le plus beau métier du monde mais un des plus durs également. Le Front National va voter évidemment oui, il faut évidemment, par n'importe quel moyen leur assurer un traitement digne qui leur permettra de continuer à nous fournir de bons produits, des produits de qualité et de vivre normalement. Je vous remercie.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Dire comme M. BEUGNIES que le libre échange, le libre marché c'est vraiment la solution à tout, j'ai vraiment du mal à le croire parce que j'étais au Mali en plein cœur de la crise du coton et je peux vous dire que ce sont les critères demandés par le FMI, par la banque mondiale qui mettaient vraiment les Maliens avec plus que le couteau sur la gorge....

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si on parlait de nos agriculteurs parce que moi j'aime bien les africains, les maliens, tout cela c'est très important mais je voudrais que l'on soutienne les agriculteurs d'ici, alors si on voulait revenir au sujet...

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Mais tout est dans tout et de toute façon, pour agir localement il faut aussi à un moment donné, penser globalement. Donc, avant toute chose, je voulais de toute façon remercier la FJA et la FUGEA parce que cette action, elle amène une réflexion qui est dans le suivi du travail réalisé au niveau local. Donc, on parlait tout à l'heure des interventions des différents parlementaires, moi je sais que notre Echevin est régulièrement en ferme pour trouver des solutions et des réponses concrètes aux préoccupations des différents fermiers qui se trouvent sur la Ville de Mons. Je veux aussi souligner un élément important de cette motion, c'est la prise en compte de l'aspect développement durable, on l'a déjà évoqué, le développement de filières courtes permettant évidemment aux citoyens montois de consommer et de manger une production produite ici et

distribuée ici mais cela amène la réflexion dont je parlais tout à l'heure, par rapport à la nécessité d'avoir un dialogue correct avec la grande distribution, on le voit l'enjeu se trouve là et donc la nécessité d'avoir, à mon sens, une logique de centrale d'achat et vraiment de réponse forte au niveau des producteurs qui se trouvent ici sur Mons et dans le Borinage et donc des remarques comme je voulais le faire mais aussi une suggestion, le pôle de compétitivité ou plutôt l'appel à projets concernant le pôle de compétitivité ou Agralim s'est clôturé ici le 15 mai 2008, mais à mon sens il serait intéressant peut-être d'envisager ou en tout cas de prendre des contacts afin de voir s'il est possible de rentrer un projet dans ce cadre là pour la mise en place justement de filières courtes sur notre zone et donc, si ce n'est pas possible dans ce volet là, en tout cas essayer de creuser l'affaire parce que, à mon sens, il y a quelque chose vraiment à creuser au niveau de la gestion des prix. Autre élément en tout cas qui me semble important de souligner au niveau du fédéral, c'est tout le travail qui devra être effectué grâce à la mise en place de l'observatoire des prix, justement pour détecter les endroits où à un moment donné il y a exagération et justement pouvoir protéger nos producteurs laitiers. Donc, comme vous le voyez, la partie la plus longue de mon intervention concerne évidemment ma chère Ville de Mons et les producteurs.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voulais simplement dire ceci, quand je lis la motion de ne pas inonder les marchés du Sud avec nos produits excédentaires et cela à coup de dumping au détriment des productions vivrières et animales locales, à coup de dumping, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les produits excédentaires pour être compétitifs par rapport au marché africain sont subventionnés et subventionner des produits, cela va à l'encontre du marché. Donc, je voulais simplement dire que si on avait respecté le marché on ne saurait pas inonder le marché du Sud avec nos produits excédentaires. Donc, c'est exactement dans l'esprit de la motion.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : donc il faut se réjouir que le Conseil communal à l'initiative du Collège semble unanime pour soutenir nos éleveurs, agriculteurs, paysans, de notre région, de notre ville mais d'une manière générale de notre région. Je vais mettre aux voix la motion quand on lit le communiqué de la Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs. Je ne peux quand même pas m'empêcher de lire certains éléments :

1) quand ils disent qu'ils touchent entre 30 et 32 cents le litre alors que le prix de revient selon les régions peut atteindre 40 cents, il y a quand même un problème. Que l'on vende à certains endroits à des prix inférieurs aux prix de revient de leurs propres produits c'est totalement inacceptable

2) ils disent la nécessité de réguler les marchés par le biais d'outils de gestion de l'offre et de la demande et l'urgence pour le secteur public et politique d'encadrer par des règles équitables l'économie ultralibéralisée. Je ne parle pas d'économie de marché dont nous pourrions discuter le maintien des instruments de régulation des marchés. Ils ont demandé aussi une charte éthique pour essayer de trouver une solution pragmatique avec les distributeurs locaux, une charte éthique avec la grande distribution et les laiteries. Nous soutenons cette démarche même si je sais que certaines entreprises de distribution ne sont pas favorables, je pense que nous devons la soutenir parce qu'avec l'évolution des choses et l'évolution du prix de l'énergie je pense qu'il y a un avenir à non seulement le maintien d'exploitations familiales et de petites exploitations, mais aussi d'un commerce dont le circuit est beaucoup plus court que ces circuits inimaginables qui nous conduisent de l'Europe en Afrique, d'Asie en Europe, d'Amérique en Europe...Voilà, chers collègues, alors sur la motion puis-je considérer que c'est l'unanimité ?

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

28^e objet : Cimetière de Jemappes. Pelouse B. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées le 8 octobre 2003. 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 41 à 66^e annexes

29^e objet : Cimetière de Jemappes. Pelouse C. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées le 8 octobre 2003. 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité –67 à 84^e annexes

30^e objet : Cimetière de Jemappes. Pelouse D. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées le 8 octobre 2003. 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 85 à 117^e annexes

31° objet : Convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut dans le cadre de la mise en place du centre de vacances adapté pour enfants porteurs de handicap. Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 118° annexe

32° objet : Accueil extrascolaire. Convention entre la Ville de Mons et la SA VISIOCOM pour la mise à disposition d'un véhicule supplémentaire Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 119° annexe

33° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose de câble en voirie: travaux souterrains, traversée de la rue de la Coupe à Mons face au n° 12, dans le cadre d'une demande de permis d'Urbanisme 3°/2° A/8506/CDP C/3/157

ADOPTÉ à l'unanimité – 120° annexe

34° objet : ISAM. Travaux de corniches et toitures (2° phase). Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le schéma, le devis estimatif et détermination du mode de passation du marché 3°/2°/ 2008/sub.734.145.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 121° annexe

35° objet : Cimetières, améliorations des allées (Mesvin et Havré). Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges ainsi que le devis estimatif. Détermination du mode de passation. 3°/2°/ 2008.878.313.00/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 122° annexe

36° objet : Création d'une voirie pour l'accès à un lotissement de 20 lots, rue du Camp à Obourg, permettant la construction de 27 habitations et de 3 immeubles à appartements dans le cadre d'une demande de permis d'Urbanisme

1) Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie 3°/2°/ A/8501/CDP A/12/8

ADOPTÉ à l'unanimité – 123° annexe

37° objet : Création d'une voirie pour l'accès à un lotissement de 20 lots, rue du Camp à Obourg, permettant la construction de 27 habitations et de 3 immeubles à appartements dans le cadre d'une demande de permis d'Urbanisme

2) Approbation du projet de construction 3°/2°/ A/8501/CDP A/12/8

ADOPTÉ à l'unanimité – 124° annexe

38° objet : Souscription de parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Haine – Ville de Mons, réseau de Havré, en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation d'un lotissement situé rue de Beaulieu à Havré 3°/2°/ A/8378/CDP A/6/17

ADOPTÉ à l'unanimité – 125^e annexe

39^e objet : MONS ARENA – Aménagement des abords, pylône publicitaire, clôtures et signalisation du site de la salle de basket. Modification du montant de l'estimation
3^e/2^e/ 2005/SUB/764.103/CC/SB

40^e objet : MONS ARENA – Marché de services pour la mission d'architecture, de stabilité, de techniques spéciales et coordination en sécurité.

Approbation avenant n° 3 3^e/2^e/ 2003/SUB/764.139.01/TO/AB/CC/SB

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui 39,40 c'est lié c'est encore un exemple de dérapage des budgets, on en est déjà à 35% d'augmentation par rapport à l'estimation initiale et donc c'est la raison pour laquelle nous allons voter non pour ces deux points là.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous comprends

L'Assemblée passe au vote du 39^e objet qui donne le résultat suivant :

36 oui : Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A-M, M. LAFOSSE P., Mme MOUCHERON S, MM. HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

2 non : M. VISEUR J.-P. et Mme PREVOT L.

3 abstentions : M. DUQUENNE P., Mme DEJARDIN Y. et M. TRANCHANT A.

ADOPTÉ – 126^e annexe

L'Assemblée passe au vote du 40^e objet qui donne le résultat suivant :

36 oui : Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY E., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., MERCIER W., Mmes POURBAIX J., MERCIER A-M, M. LAFOSSE P., Mme MOUCHERON S, MM. HAMBYE G., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

2 non : M. VISEUR J.-P. et Mme PREVOT L.

3 abstentions : M. DUQUENNE P., Mme DEJARDIN Y. et M. TRANCHANT A.

ADOPTE – 127^e annexe

41^e objet : Ecole de Saint Denis Centre. Lot 1: réfection du préau. Approbation du projet revu comprenant le cahier spécial des charges, le devis estimatif et détermination du mode de passation du marché 3^e/2^e/2008/722.119.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 128^e annexe

42^e objet : Ecole du Bois de Mons. Réfection maçonneries et parois extérieurs Approbation du projet revu. 3^e/2^e/2002/sub.722.050/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 129^e annexe

43^e objet : Domaine d'Epinlieu – mise en conformité des locaux gaz de deux des quatre pavillons. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif. Détermination du mode de passation des conditions de marché.
3^e/2^e/ 2008/104.012/VT

ADOPTE à l'unanimité – 130^e annexe

44^e objet : Cimetières – réfection des murs d'enceinte. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif.
Détermination du mode de passation et des conditions du marché.
3^e/2^e/ E/2008/878.318/BD

ADOPTE à l'unanimité – 131^e annexe

45^e objet : École d'Hyon – renouvellement des chéneaux. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et le descriptif technique. Détermination du mode de passation et des conditions du marché.
3^e/1^e/ E/2008/722.116/CCA/BC

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : je voulais dire que les 26 099 euros cités concernent, je l'imagine, les pièces en zinc défectueuses ou gouttières. J'avoue que chéneau je ne connaissais pas et donc, j'ai appris que c'était un synonyme de gouttière. Donc, je suis d'accord, il faut réparer de toute urgence car il y a beaucoup de perte d'eau alors qu'on est tellement à cheval à l'heure actuelle sur toutes ces pertes, eh bien d'ailleurs, nous étions

quelques uns dans la salle des portraits à regarder les dossiers, il ya quelques jours, quand il y a eu une pluie diluvienne. Nous avons remarqué que, du haut du toit des chéneaux sans doute, tombait vraiment comme une cataracte d'eau. Donc, on s'est dit qu'il faudrait bien réparer là aussi.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, d'abord merci pour le vocabulaire qui s'enrichit, quelle est votre position Monsieur l'Echevin?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: il n'y a aucun problème.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: ne vous débinez pas...dites nous ce qu'est un chéneau.

Monsieur DUQUENNE, Conseiller: si je peux vous aider, j'ai la réponse.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: donc les chéneaux ça consiste à la réparation de la corniche arrière de l'emplacement complet des descendants d'eaux pluviales. Il s'agit en fait de la mise en peinture de 34 mètres de corniche, la pose de 37 mètres de descende et la pose de 68 mètres de chéneaux en zinc.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: donc c'est un synonyme de gouttière

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: exactement

Monsieur DUQUENNE, Conseiller: non, non, non. Le chéneau, c'est une structure en bois qui dépasse de la façade et qui est habillée de zinc. Une gouttière c'est une structure en zinc qui est accrochée par des crochets galvanisés tous les 50 cm.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre je demanderai aux services techniques de la ville d'être plus explicite et de mettre à côté des termes techniques une explication littéraire que vous et moi madame nous pourrions comprendre ...Oui, bon...Qu'est ce que vous voulez d'autre Madame?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: je veux dire que les chéneaux d'accord, l'explication, d'accord, mais je crois que là aussi, à l'hôtel de ville, il faudrait réparer à toute vitesse.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: oui mais, il y a un projet

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: ah bon, très bien

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: moyennant ces explications de vocabulaire et de sauvegarde de notre patrimoine de l'hôtel de ville, puis-je considérer que c'est approuvé?

ADOPTE à l'unanimité – 132^e annexe

46^e objet : Crèche de Mons – remplacement des chaudières existantes.

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif et le descriptif technique. Détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3^e/1^e/E/2008/844.253.00/ BC

ADOPTE à l'unanimité – 133^e annexe

47^e objet : Bâtiments scolaires – aménagement et construction de préaux. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3^e/1^e/E/2008/722.112.00/BC

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : ça a l'air comme ça anodin mais je trouve que c'est extrêmement important d'aménager et construire des préaux et je voudrais savoir, en l'occurrence si les enfants sont restés sans préau, depuis toujours, ou depuis un certain temps, car dans nos pays et notre pays en particulier très pluvieux , comme il faut que les enfants s'aèrent absolument pendant les récréations, s'ils n'ont pu le faire qu'on les a gardé en classe parce qu'il pleuvait, c'est vraiment dommage. Donc je crois que c'est un élément extrêmement important le préau. Puisqu'on parle des écoles communales, puis-je savoir si elles sont toutes munies de préaux ? Parce que vous voyez ça me turlupine...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : d'abord, je partage votre opinion selon laquelle les préaux sont importants, que les enfants doivent s'oxygéner en et là où il n'y en aurait pas ça pose problème, ça c'est exact. Je peux répondre Monsieur l'échevin ? Y a-t-il un préau dans chacune de nos écoles ? Ce n'est pas possible

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : non il n'y en pas dans toutes les écoles, il y a des petites implantations où il n'y en a pas, là où il y a besoin, où il y a une demande nous faisons des préaux. Pour ce dossier, c'est l'école à la rue du Couvent, ils viennent de déménager il y a quelques mois donc c'est l'école du Roi Albert qui vient de déménager, là il y avait un beau préau, un grand, énorme dans un bâtiment complètement en ruines donc on les a mis dans un bâtiment beaucoup plus contemporain et récemment aménagé et nous continuons l'aménagement de la rue du Couvent en faisant un préau et le 2^{ième} préau c'est l'école de Nouvelles qui a pris ces dernières années une extension extraordinaire puisque l'enseignement y est de qualité, les enfants y viennent en nombre et nous avons estimé que il fallait les mettre à l'abri en temps de pluie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok

ADOPTE à l'unanimité – 134^e annexe

48^e objet : Création d'une voirie (extension) parallèlement à la construction d'un immeuble de moyenne distribution, avenue Wilson 493 à Jemappes, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

1) Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3^e/2^e A/8513/CDPC/9/54

ADOPTE à l'unanimité – 135^e annexe

49^e objet : Création d'une voirie (extension) parallèlement à la construction d'un immeuble de moyenne distribution, avenue Wilson 493 à Jemappes, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

2) Approbation du projet de construction. 3^e/2^e C/9/54 A/8513/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 136^e annexe

50^e objet : Financement alternatif des infrastructures sportives – 2008-2009.

Appel à projets 3^e/1^e E/INFRASPORTS.2008.2009/ML

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : il s'agit des projets qui sont rentrés à la Région Wallonne pour financer les infrastructures sportives, la ville de Mons rentre des projets pour 26 700 000 et là-dessus il y a 19 500 000 soit 73% rien que pour L'Albert Elisabeth Club de Mons c'est-à-dire la part de gâteau si on ajoute en plus 2 500 000 pour un hall de mini-foot qu'on ne sait même pas encore où on va le mettre ça fait 22 millions pour le football sur les 26,5 millions ça fait 82% pour le football c'est le sport roi mais c'est quand même un peu beaucoup. Et si on fait les rapprochements avec les points 39 et 40 à propos de Mons Arena, plus aussi le point 59 à venir où il y a encore 15% d'augmentation sur la construction d'une tribune latérale côté marquoir. Donc, on voit que dans les faits, le sport professionnel se taille la part du lion et ce n'est pas notre point de vue donc nous voterons non sur ce point là.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien mais que dire ? Regardez un peu l'Espagne, quel bonheur ce peuple d'avoir gagné, nous avons des équipes de division 1 au football, au basket

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : on est loin de l'Espagne pour le football

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais il faut toujours prendre l'exemple là où il est le meilleur. Il faut toujours se fixer des objectifs ambitieux. Nous avons donc nos équipes en

division 1, par exemple, on va travailler avec le MOHA et pour le water polo on parlera même, le moment venu, à nouveau, de piscine. On fait ce qu'on peut dans ces sports c'est vrai que si on avait des moyens financiers en infrastructures, parce qu'une rubrique n'est pas une autre, ce serait bien de pouvoir être encore plus généreux. Mais ici comme il y avait des subventions de la Région wallonne et que pour nous, c'est presque incontournable d'effectuer ces investissements dans ces équipes de première division. Très objectivement, moi si j'avais les moyens, ce n'est pas une salle omnisport pour le mini-foot que je ferais mais 3 tellement il y a des besoins c'est vrai que c'est le sport le plus populaire. Tout le monde ne fait pas comme moi du vélo, bon voilà, d'autres préfèrent le football, d'autres préfèrent le basket, d'autres préfèrent la natation,...mais nous faisons vraiment comme on peut.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 oui :Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., BAILLY, DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., MERCIER, Mmes POURBAIX J., MERCIER, M. LAFOSSE P., Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F. et M. DI RUPO.

5 non : MM. VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN et M. TRANCHANT.

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Communal : Non, pourtant j'aime bien le football. Ce n'est pas une contradiction c'est parce que je trouve que le prix des places à Mons est déjà fort élevé et qu'il y aurait peut-être possibilité de faire participer plus de monde avec l'argent...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça c'est un autre débat...

ADOPTE – 137^e annexe

51^e objet : Cimetière de Mons – travaux de réfection des caveaux d'attente.

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif.

Détermination du mode de passation et des conditions du marché.

3^e/2^e/2008/878.312.00

ADOPTE à l'unanimité – 138^e annexe

52^e objet : Bibliothèque de Jemappes – réaffectation de locaux vétustes.

Lot 1 – Gros œuvre – sanitaire.

Lot 2 – peintures.

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, les plans et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et conditions de marché

3^e/2^e 2008/767.180.00

ADOPTE à l'unanimité – 139^e annexe

53^e objet : Bâtiments Communaux. Raccordement – anciens ateliers Piérart - Renforcement de puissance pour la cabine à Haute Tension.

Approbation devis IEH et détermination du mode de passation du marché.

3^e/2^e/ 2006.TRI.104.020

ADOPTE à l'unanimité – 140^e annexe

54^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose d'un câble BT230V4G150AL – boulevard Saintelette à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e/2^e/ A/8515/CDPC/3/162

ADOPTE à l'unanimité – 141^e annexe

55^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en l'aménagement de zone de parking en long et la plantation d'arbres, rue Cospeau à Mons, dans le cadre d'une demande d'urbanisme 3^e/2^e/ A/8516/CDP C/3/163

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : il s'agit, Monsieur le Bourgmestre, de l'enquête comodo et incomodo à propos d'une demande d'urbanisme rue Cospeau précisément. On nous dit qu'il y a eu deux réclamations d'ordre esthétique et personnel et non d'ordre technique raisonné. Mais, moi je ne suis pas d'accord avec cette rapide analyse c'est un raisonnement que je n'accepte pas pourquoi les personnes sensibles à l'aspect esthétique ne pourraient-elles pas s'exprimer et surtout qu'on puisse prendre en compte leur avis, voilà je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : les gens ont quand même pu s'exprimer sur le plan esthétique

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère Oui ils ont pu s'exprimer mais dans les réponses que j'ai lues on a l'impression qu'on ne va pas tenir compte de cela.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais la difficulté dans tous ces dossiers, mais Monsieur Colette n'est pas là, c'est qu'il y a la fois, un caractère comme vous dites esthétique d'une appréciation finalement qui dépend de ce que nous sommes nous-mêmes puisque chacun de nous avons une interaction différente par rapport à un objet ou à quelque chose et puis il y a la rigueur des textes et des procédures. On ne peut pas reprocher à l'administration de s'arc-bouter sur les textes et les procédures. Imaginons que nous laissions aux fonctionnaires délégués, aux ministres des appréciations ou la décision finale sur base esthétique et imaginons un ministre qui n'aie pas le sens esthétique, ça peut se produire. C'est rare mais ça peut se produire. Imaginez un peu les décisions que nous aurions. Donc voilà, il y a ce côté frustrant mais j'attirerai l'attention des services pour que en tout cas, on puisse bien relater dans les comptes-rendus finaux tous les aspects en ce compris l'aspect esthétique étant entendu que les procédures, parce que tout ça est normé il ya des hauteurs de ceci, on doit faire ceci, on doit faire cela, les procédures et les textes, eux doivent être absolument respectés à la lettre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F.,MM. VISEUR J-P, DEL BORRELLO M ; Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J.,Mmes POURBAIX.,MM. LAFOSSE P., DUQUENNE P, MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., PREVOT L., DEJARDIN Y., MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

5 abstentions : MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON S., M. HAMBYE G.

ADOPTE – 142^e annexe

56^e objet : Création et modification de voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, portant sur la construction de 3 immeubles, de 21 habitations et d'un parking en sous-sol dans le cadre de la revitalisation du quartier du Gazomètre, rue des Canonnières, rue Pêcher, rue du Gazomètre à Mons. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie 3^e/2^e/A/8517/CDP C/3/164

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : c'était dans le cadre de la revitalisation du quartier du Gazomètre, rue des Canonniers, rue Pêcher, et donc on peut féliciter les autorités communales, le Collège pour cette opération. En effet, on crée un nouveau quartier avec donc 35 nouveaux appartements, 21 habitations familiales. On peut féliciter donc le dynamisme du Collège à ce sujet. Simplement en examinant les plans samedi dernier, on voit qu'il ya deux îlots fermés par un ensemble d'habitations. Et au centre, donc, un ensemble de jardins, de jardinets, qui se croisent pour faire un îlot complet. Ce que nous proposons c'est que les autorités communales veillent à verduriser correctement l'ensemble îlot fermé et impose comme charge d'urbanisme au promoteur certaines plantations pour qu'au sein de l'îlot, à l'intérieur de l'îlot on puisse assurer un maillage vert, simplement cela, merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ici c'est la voirie mais nous communiquerons ce que vous dites parce que je pense que c'est prévu mais il faut le vérifier.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : et on n'a pas toujours accès au bon document, comprenez bien.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais on ne peut pas trop se plaindre de nos services de la ville d'une manière générale, si toutes les villes sur le plan urbanistique étaient gérées comme la nôtre, je pense que le pays serait encore plus beau et bon, on n'a pas que des succès. Il y a deux, trois immeubles qui ne plaisent pas mais, encore une fois, c'est de l'esthétique. Je m'applique à moi-même ce que j'ai dit tout à l'heure.

ADOPTE à l'unanimité – 143^e annexe

57^e objet : Acquisition de mobilier de bibliothèque. Modification des règles relatives au cautionnement 3^e/2^e/ E/2008/sub.767.17000/AEC

ADOPTE à l'unanimité – 144^e annexe

58^e objet : Acquisition de matériel de reconnaissance pour système anti-intrusion. Modification du bordereau initial. 3^e/2^e/ E/2008/104.008.00/AEC

REMIS

59^e objet : RAEC Mons – Construction d'une tribune latérale côté marquoir. Approbation avenant n° 7 3^e/2^e E/2004.sub.764.140

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : tribune latérale royale Albert Elisabeth Club, c'est le 7^{ième} avenant et il est de 239 998 euros et on précise bien que c'est 6,28 % par rapport au marché de base. De toute façon 7 avenants, je sais bien que vous avez déjà dit que au fur et à mesure qu'on avance on se rend compte qu'il y a des choses à faire mais 7 avenants c'est beaucoup quand même.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je suis d'accord avec vous, c'est beaucoup.

L'assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant:

31 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., M. DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J.,Mme POURBAIX., MM. LAFOSSE P., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F. et M. DI RUPO E.

5 non :MM. VISEUR J-P, DUQUENNE P., Mmes PREVOT L., DEJARDIN Y., M. TRANCHANT A.

5 abstentions : MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON S., M. HAMBYE G.

ADOPTE – 145^e annexe

60^e objet : Lotissement rue de la Garenne à Ghlin. Modifications du projet introduit dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'éléments linéaires coulés en place. 3^e/2^e A/8419/CDP/A/4/12

ADOPTE à l'unanimité – 146^e annexe

61^e objet : Plan Mercure 2007/2008 du Ministère de la Région Wallonne – aménagement de l'éclairage public du Centre Historique de Mons dans les rues d'Havré, du Hautbois, des Fossés, de la Peine Perdue, des Epingliers, Jean Lescarts, des Groseilliers et la ruelle de l'Atre situées à Mons – Travaux subsidiés.

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2007.plan Mercure/MF

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : j'approuve totalement la seule chose, parler de la ruelle de l'Atre j'étais déjà intervenu auprès d'un président du conseil communal pour que l'on ferme la ruelle de l'Atre la nuit car c'est un peu le «Bronx» allez revoir pour l'instant

c'est très bien éclairé mais bon ce n'est pas très reluisant et donc simplement j'attire l'attention sur sa salubrité.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ici c'est l'éclairage, la police passe régulièrement c'est nettoyé parce que beaucoup se trompent entre un urinoir qui doit encore être accessible pas loin de Saint-Nicolas et cette ruelle. Mais un, c'est nettoyé, deux, maintenant on éclaire, trois il y a des rondes de police c'est un passage important quand même...vous dites que c'est le « Bronx », le « Bronx » avec la connotation que ça a ...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : disons que ça fait taudis, voilà, si vous voulez...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je suis allé voir, je suis même passé à vélo, ça s'améliore.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : peut-être, j'espère

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : quand on aura fait les travaux de Saint-Nicolas vous verrez ça va être...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : je n'en doute point. Par ailleurs il ya deux types d'éclairage : y a l'éclairage qui part du sol, qui éclaire un ensemble de patrimoine monumentaux et l'autre éclairage, cette espèce de lampe, qui est une espèce de phallus renversé en verre avec une coupole de 2m avec une archelle d' 1m50 moi, je vous dis c'est affreux, et je vous le redis, allez en France dans chaque hameau, chaque village il y a un type de lampe.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous êtes dans votre phase esthétique, ce n'est pas possible...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : moi je le dis, effectivement c'est un critère,...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous avoue, je n'ai pas regardé, c'est n'est pas impossible ce que vous dites...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : c'est un critère qui échappe peut-être et je le comprends mais en tout cas moi, personnellement, quand je vais en France dans n'importe quel village, on a d'autres types d'éclairages et je trouve qu'on passe à côté de quelque chose d'important, merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'est l'éclairage en général ou c'est cet éclairage là ?

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : cet éclairage là, il y a une sphère d'1m20 pour tenir ensuite vous avez le chapeau qui fait ça et ensuite vous avez la lampe qui fait comme ça. Donc la structure est comme ça.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'est comme à la rue du 11 novembre ce truc là ?

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui, mais enfin il y a moyen d'avoir des éclairages qui soit le 1/3 ...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : j'ai un point de vue que j'essaie de défendre et j'espère que je vais y parvenir pour moi il faut tout doubler en termes d'éclairage, ça coûte de l'argent, mais je n'aime pas les zones d'ombre, comme dans la vie ; Je pense qu'il faut trouver partout le moyen de ne pas trouver des zones d'ombre, mais bon,...ce n'est pas parce qu'on est bourgmestre qu'on peut tout faire.

L'assemblée passe au VOTE qui donne le résultat suivant

36 oui :Mme HOUDART C., MM. MILLER R., BIEFNOT R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J-P, Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mmes KAPOMPOLE J., COLINIA F., MM. VISEUR J-P, DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., Mme POURBAIX J., MM. LAFOSSE P., DUQUENNE P., MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., M. TONDREAU E, Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., PREVOT L., DEJARDIN Y., MM. TRANCHANT A. et DI RUPO E.

5 abstentions : MM. BAILLY E., MERCIER W, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON S., M. HAMBYE G.

ADOPTE – 147^e annexe

62^e objet : Achat et placement de stèles dans les cimetières de l'entité de Mons.
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2008/878.316.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 148^e annexe

63^e objet : Acquisition d'une station totale et d'un logiciel de topographie.
Approbation du projet, conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2008.423. 072.00/JP

ADOPTE à l'unanimité – 149^e annexe

64° objet : Acquisition de deux véhicules pour le Service Prévention. Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché. Recours au MET.
3°/2° E/2008/136. 040.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 150° annexe

65° objet : Acquisition de barrières Nadar. Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché. 3°/2° E/2008.104.025.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 151° annexe

66° objet : Hall omnisports de Flénu – démontage et remplacement du parquet existant. Procédure d'urgence – information Conseil communal.
Accord sur la dépense. 3°/2° E/2008/764. 161.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité – 152° annexe

67° objet : Aménagement de sécurité aux abords d'écoles situées à Jemappes, Flénu et Ghlin. Triennal 2007/2009 – année 2008. Approbation du projet revu et de l'estimation. 3°/2° E/2005.tri. 421.066.01/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 153° annexe

68° objet : Acquisition d'un tracteur pour les équipes proximité travaux – Approbation du mode de passation et des conditions du marché –
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/4° E/2008/875.261.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 154° annexe

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : alors chers collègues cela nous amène à des questions et il y a une question. Il y avait aussi plusieurs interpellations, Madame KAPOMPOLE, je vous en prie.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : depuis une dizaine d'années, je base mon travail sur approche de développement durable, à tous les niveaux : niveau local, régional, fédéral, je ne parlerai pas d'international. J'ai par ailleurs insisté pour que le point Mons, Ville de développement durable » soit inscrit au sein du programme de mandature communale proposée aux citoyens de notre ville, j'ai soutenu la demande de stage de Damien Hubert, aujourd'hui éco-conseiller au Cabinet du Bourgmestre, j'ai participé à la création du Conseil Participatif du développement durable, un outil inédit en Région wallonne et j'essaie de m'y

investir activement. Evidemment, au niveau des réunions, ce n'est pas toujours évident mais j'essaie en tout cas, dès que j'ai une info, au niveau du Parlement wallon de la renvoyer pour le Conseil Participatif. Vous connaissez mon envie de faire évoluer ma ville, en lui assurant un développement qui répond au besoin des citoyens sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il est nécessaire que tous les citoyens dont les personnes socialement vulnérables puissent entreprendre des travaux afin de réduire les coûts de leur facture énergétique, on a parlé pas mal d'énergie ce soir suite à la note énergie votée au Conseil communal, j'attire votre attention, aujourd'hui encore une fois sur le FRCE ou Fonds pour la Réduction du Coût Global de l'Energie qui d'ailleurs la ligne des objectifs fixés ici en Conseil communal. Le FRCE a été créé le 10 mars 2006 et a comme objectif social l'étude et la réalisation des projets par l'intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés. En clair, permettre évidemment aux personnes de faire ces investissements à moindre coût. Suite à la hausse des prix des produits pétroliers, de gaz et de l'électricité, notamment, les citoyens ont défilé dans les rues de la ville pour se plaindre de la baisse du pouvoir d'achat, j'y étais, j'ai défilé avec eux. La question est de savoir en quoi le Gouvernement peut-il intervenir et bien le FRCE c'est justement une des mesures structurelles de Gouvernement Fédéral qui privilégie une politique axée sur la prévention et permettre à terme la réduction permanente de la consommation d'énergie dans la construction d'habitation. C'est par excellence un exemple de développement durable qui défend l'économie, l'environnement et le social. En effet, si le citoyen a besoin de moins d'énergie pour son habitations, ce sera bénéfique pour son portefeuilles (économie), moins d'énergie consommée contribuera à réduire les émissions de gaz à effets de serre pour la partie environnement et il faut noter que les personnes socialement les plus vulnérables constituent pour le fond un groupe cible particulier ce qui me semble important pour une partie,...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : excusez-moi Madame, de vous interrompre mais la question c'est extrêmement court, c'est-à-dire 15 lignes, je pense : si vous voulez développer, je comprends, une interpellation, inscrivez-la pour la fois prochaine mais je dois absolument faire respecter le règlement communal. Ou c'est une question et ça prend quelques minutes en 15 lignes ou c'est une interpellation et nous l'inscrivons la fois prochaine.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : je peux condenser ma question d'une façon, je pense que

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi de vous dire ça mais ici vous venez de parler de très longues minutes donc, c'est une sorte d'interpellation, est-ce que vous souhaitez interpellier et donc on fait une interpellation, on l'inscrit et on vous donne la parole ou bien vous en restez là. Moi je ne peux pas vous dire autrement...

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Pour permettre alors de revenir et de surtout développer l'intégralité de mon texte...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous faites comme vous voulez mais moi je suis contraint de faire respecter le règlement, une question c'est une question. On a fait la différence entre question et interpellation, on doit se tenir au règlement sinon on ne s'en sort pas

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère: pas de soucis vous avez raison une question c'est une question, une interpellation c'est une interpellation...Donc, je ferai une interpellation. Merci

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ok, nous ferons donc une interpellation à la séance prochaine. Alors dans les interpellations, j'ai l'interpellation de Monsieur Viseur sur la CUM

Interpellation 1 : Monsieur Viseur à propos de la CUM

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : exactement donc la CUM, c'est-à-dire la Communauté Urbaine de Mons revenue dans l'actualité récemment mais pas de façon très glorieuse parce que c'est surtout grâce à son absence d'efficacité et son absence de toute action de sa part. Et d'ailleurs certaines communes refusent maintenant de payer leur quote-part. Donc une première question dans cette interpellation : Mons va-t-elle payer sa quote-part dans la CUM mais plus largement je voudrais savoir quelle a été l'action de la CUM au cours de ces dernières années ? Pourquoi n'a-t-elle rien fait en tout cas comme le prétendent certains bourgmestres de la région ? Si elle n'a rien fait qu'est devenu l'argent qui a été payé par les communes; puisque la plupart des communes quand même ont payé jusqu'ici leur quote-part et quels sont les montants financiers qui sont encore en possession de cette institution ? Est-ce que par ailleurs, il ya des projets de relance? Puisque pour le moment je n'ai entendu parler de rien et s'il y en a quels sont-ils ? Mais pour ne pas poser seulement des

questions mais faire aussi une suggestion, moi je vous suggère de faire de la CUM un lieu de rencontre et de débat entre partis démocratiques au niveau de la sous-région. Il ya effectivement des lieux de débat, comme par exemple, le Conseil communal ou le Conseil provincial mais au niveau des problèmes qui concernent l'ensemble de la sous-région Mons-Borinage, les problèmes de l'arrondissement, et ils ne manquent pas ; il n'y pas de lieu de concertation et donc ce serait intéressant, me semble-t-il, de faire de la CUM ce lieu de rencontre parce qu'il me semble qu'il n'y a pas que les bourgmestres qui doivent se rencontrer et discuter entre eux des problèmes de la région. Voilà la suggestion que je vous fais, vous me donnerez votre avis mais ce n'est évidemment pas aujourd'hui que l'on va décider ça mais c'est pour lancer le débat de la CUM pour que ça serve à quelque chose parce que je crois que jusqu'ici, ça n'a pas servi à grand-chose et en même temps essayer de combler un manque, un lieu de débat entre partis démocratiques.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : d'abord, Monsieur le Conseiller, merci infiniment. Je vois qu'il y a ça et là un désir de CUM et je serai le dernier à freiner ce désir. Je pense qu'en effet, ça en vaut la peine sous des formes à redéfinir. La dernière réunion de la CUM s'est tenue le 16 juin 2005, le quorum n'était pas atteint et n'a pu installer celui qui devait devenir à l'époque Président c'est-à-dire Yvon HARMEGNIES. Depuis lors il n'y a eu aucune réunion, il y a néanmoins des sous en caisse puisqu'il y a 154 000 euros et les comptes avaient été audités par Ernst C Young, donc sérieux. Ce que je me propose, ayant entendu les uns et les autres; et en plus je pense qu'il y a des sujets pour lesquels que ce soit la mobilité, que ce soit le ramassage des déchets, que ce soit le développement économique sous-régional, je me propose de prendre l'initiative, peut-être après la rentrée de discuter avec les uns et les autres et voir alors comment, sur base d'un premier ordre du jour, entamer les discussions tant à l'égard des exécutifs, à l'égard des CPAS, et peut-être d'autres formes de discussions qu'il ne serait pas inutile de mener mais pour le désir exprimé le soit largement, que les gens aient envie d'y travailler, et que ce soit un lieu d'intérêt général et de bien commun. Le Secrétaire communal me rappelle que depuis la naissance, c'est mon prédécesseur, Monsieur Lafosse, qui avait initié la CUM, il y a souvent eu des difficultés de quorum mais je pense que ça a du sens en tout cas de pouvoir se parler même s'il y a des instances comme les intercommunales et autres où, dans des matières bien précises, les gens

se réunissent. Mais pas de problèmes on va essayer en septembre, octobre de trouver un moment, pour consulter un peu les collègues et refaire une réunion et essayer de travailler en commun. Il y a certainement de la matière commune à la zone Mons-Borinage pour parler de cela.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : je suis assez satisfait de votre réponse et vous dites que pour que ça marche il faut une vraie motivation, vous pouvez enregistrer de notre part qu'il y a une vraie motivation pour travailler dans ce sens là

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je pense réellement qu'il y a des sujets qui méritent des points de vue partagés, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. Alors j'ai Monsieur Hambye sur l'amélioration de la rue Antoine Clesse

Interpellation 2 : Monsieur Hambye sur l'amélioration de la rue Antoine Clesse

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : on sera court et bref, on demande simplement d'instaurer au bas de la rue un stop avec des passages piétons. Merci pour votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je le mettrai à l'ordre du jour du prochain Collège de Police et voir dans quelle mesure on peut vous donner satisfaction. Vous allez me dire que les chants désespérés sont les chants les plus beaux mais en l'occurrence j'espère que ce n'est pas désespérant. Alors, les musées...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : d'abord la Cour d'Appel ça sera plus court

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : un plus court suivi d'un plus c'est le même temps qu'un plus long suivi d'un plus court...mais si c'est une question d'ordre esthétique, je ne voudrais pas vous contredire mais allez-y...

Interpellation 3 : Anciens Bâtiments de la Cour d'Appel

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : en ce qui concerne donc les Anciens Bâtiments de la Cour d'Appel qui joignent l'Hôtel de Ville il nous revient que le Régie des Bâtiments aurait refusé de mettre en vente l'immeuble de la Cour d'Appel situé à Mons sur la Grand Place au motif que le Service Public Fédéral de la Justice a exigé de garder les bâtiments pour les bureaux du Tribunal d'application des Peines. Or l'ancien bâtiment de la Cour d'Assises rue de Nimy, et ses annexes sont libres et ne demandent plus qu'à être occupés. Nous parlons donc aujourd'hui du bâtiment qu'est l'ancienne Cour d'Appel c'est une occasion exceptionnelle pour les autorités communales puisqu'elle est contigüe à notre Hôtel

de Ville. C'est non seulement exceptionnel mais c'est aussi historique car ça ne se présente qu'à chaque moitié du millénaire. Ce bâtiment contient de nombreuses salles de réunion, de Conseil, des bureaux administratifs qui feraient merveille pour une administration communale dynamique comme la nôtre. C'est vrai, notre situation budgétaire est difficile, on hérite d'un déficit qui ne date pas d'hier, on est prisonnier de charges financières ; mais vous avez toujours dit que malgré les difficultés financières la politique de la Ville et des autorités du Collège est d'avoir une politique d'investissement. Ce week-end, après avoir rédigé cette interpellation, je me suis souvenu que la Ville de Mons avait racheté l'ancien Mess des Officiers pour près d'1 million d'euros, je crois savoir qu'on n'en fait plus rien, on pourrait déjà revendre pour se faire une cagnotte. A défaut pour la Ville de Mons de saisir cette occasion historique, je propose de se tourner vers le CPAS. Non pas qu'il va octroyer quelques oboles mais simplement je crois savoir qu'il y a un fonds de réinvestissement qui pourrait racheter l'immeuble, le mettre en location en faveur de la ville avec une option d'achat qui permettrait à la ville de Mons de le racheter quand la situation financière s'améliorerait. Voilà, nous croyons savoir que la Ville de Mons a acheté via la RCA un bâtiment voisin. Il est normal qu'elle tienne le même raisonnement pour l'immeuble le plus proche de notre Ville. Merci

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : bon on va d'abord écouter la réponse de Monsieur l'Echevin au nom du Collège puis éventuellement je compléterais

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. D'abord au peu d'étonnement de ma part dans la mesure où votre interpellation a été modifiée. Le texte que nous avons reçu parlait bien de la Cour d'Appel mais l'affectation notamment pour l'ancien Mess des Officiers, vous n'en parliez pas dans votre interpellation. Je n'ai donc pas de réponse à vous faire. Comme vous le disiez tout à l'heure, j'ai également un mail et vous auriez pu m'envoyer un mail qui aurait attiré mon attention sur le fait que vous souhaitiez ajouter cet aspect là à votre interpellation

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : et on est choqué de ne pas avoir été prévenu à temps

Monsieur BIEFNOT, Echevin samedi après-midi, je crois que vous n'étiez pas dans votre bureau. Mon mail fonctionne très bien 24h sur 24. Ceci étant pour la Cour d'Appel, vous l'avez dit, la ville de Mons avez marqué un intérêt : nous avons reçu du Comité

d'Acquisition l'estimation et le Collège devait se prononcer sur l'opportunité ou non d'acquérir ce bâtiment dans le cadre de l'élaboration du budget 2008. En date du 29 octobre 2007, la Régie des Bâtiments nous a signalé que la création du Tribunal de l'Application des Peines allait générer de nouveaux besoins en locaux et que, dès cette option était confirmée, une nouvelle affectation serait donnée au bâtiment accueillant l'ancienne Cour d'Appel. Ce courrier précise également que le programme des besoins de cette instance est en cours d'élaboration et que la ville de Mons sera tenue au courant de la décision qui sera prise. Un courrier, d'ailleurs, a été demandé à la Régie des Bâtiments afin de savoir s'il existe des éléments neufs à ce sujet depuis cette fameuse lettre. Dans l'attente bien entendu, le dossier tant à la Régie Foncière qu'au niveau de la ville est suspendu puisque, s'il n'y a pas vendeur, nous ne pouvons pas acquérir bien entendu. Pour le reste, je n'ai pas de réponse à vous faire particulièrement car votre interpellation s'arrêtait là.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, allez, soyons clair, on pensait que ça allait être mis en vente. Puis la justice souhaite le garder, c'est la gestion propre de la justice. Pour le moment, je vous confesse que les fonds sont bas, ça nous arrange même un peu que la justice ait besoin de ce bâtiment un certain temps. Quand ce sera mis en vente en revanche, là où vous avez mis mille fois raison, c'est un bâtiment absolument superbe situé d'une manière magnifique. On rêve d'en faire à la fois des lieux publics et s'il y avait une rentabilité un grand hôtel avec Mons 2015, ça serait vraiment quelque chose de superbe. Mais bon, pour le moment voilà, on en est là. Bien passons à votre longue interpellation, puisque vous venez de terminer la courte.

Interpellation 4 : les musées et les collections muséales

Monsieur HAMBYE, Conseiller : nous avons lu avec beaucoup de joie et de satisfaction que dans le cadre du programme de convergence le travail des autorités communales avait été couronné de succès. En tant qu'opposition nous avons lu dans la presse, donc moi je n'ai qu'une connaissance partielle du dossier, simplement, pour dire.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : il faut toujours remercier la presse de nous informer.

Monsieur HAMBYE, Conseiller: ce que je veux dire c'est que nous n'avons pas une vision complète globale comme vous l'avez. Simplement, nous avons pu lire que ce sont donc des dizaines de millions d'euros qui sont consacrés à la rénovation du Centre Ville et nous nous

en réjouissons et félicitons le Collège. Dans ce cadre là, nous posons la question de savoir quelle était la réflexion globale sur la politique muséale. Alors, à ce sujet, on doit reconnaître que l'ensemble des musées montois ont été fondés au 19^e et au cours du 20^e siècle, et donc ils ne correspondent plus du tout aux normes muséales contemporaines et donc on ne désapprouve pas du tout la politique de fermeture; ce que nous demandons, c'est quelle est la réflexion, et on ne demande pas une réponse aujourd'hui, qui est entamée sur l'ensemble des musées montois. Il ne s'agit pas de dire ici on a fermé tel ou tel, on fait un état des lieux et on ne vous demande pas nécessairement de répondre aujourd'hui mais de voir un peu quelle serait la réflexion qui est menée actuellement au sein du Collège pour voir un peu comment on peut mettre en valeur les collections du patrimoine montois. On a fait l'inventaire, je ne vais pas toutes vous les lire, je crois que tout le monde a l'interpellation. Simplement, l'ensemble de la liste assez longue, ce qu'on demande c'est une réflexion sur toutes les collections muséales montoises, favoriser un projet muséal global qui associe les quatre missions d'un musée : l'étude, la conservation, l'exposition et l'animation ; et d'établir une synergie entre les services de tous les musées et de tous les intervenants qui opèrent dans tous les secteurs notamment les arts plastiques, exposition associative. Vous me permettez simplement d'émettre une idée : vous connaissez tous l'emplacement du musée Duesberg, ça c'est le point A, vous connaissez tous l'emplacement de la chapelle du couvent des Ursulines, c'est le point B. Apparemment, mais encore une fois notre information est partielle, dans la chapelle des Ursulines, il y a un projet de plus ou moins 10 millions d'euros qui vont être investis, tant mieux. Mais entre le point A et le point B, il y a 33 mètres et nous pensons que ce lieu qui est l'ancien Couvent des Ursulines entre la gare, la collégiale, entre l'axe majeur que vous voulez éviter entre autre en partant de la Grand Place pourrait être le lieu pour regrouper des expositions thématiques temporaires reprenant toutes les expositions muséales. Ça pourrait être l'interaction où les collections religieuses, civiles, privées enfin, tout ce qu'on a, pourrait être là dedans parce qu'elle s'intégrait entre le musée Duesberg et la chapelle des Ursulines. On a investi deux à trois millions d'euros point A, point B à 33 mètres de là on a investi un demi milliard ; donc ce serait utile de faire la jonction et je crois que ce serait très positif parce que c'est au pied de la collégiale. Il y a les bus qui sont à côté qui peuvent être mis au niveau touristique, au niveau de la gare et des bus c'est un très bel

endroit. Je voulais cela à votre réflexion et nous voulons simplement initier un délai de réflexion, simplement une volonté d'initiation d'une politique muséale. Merci

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : écoutez, pour être sincère, sans entrer trop dans le détail de la note qui m'a été préparée, et pour vous parler de mémoire avec le sentiment qui est le mien et celui du Collège, nous avons rencontré un grand succès de réorganisation et en tout cas une stratégie forte, qui doit être complétée par un travail avec les associations, avec le public, et je dois remercier les médias qui y contribuent. On a réussi dans l'art du vivant, avec le Manège à faire quelque chose de structurellement de grande importance, de grande qualité et sur ce socle là je pense qu'on peut bâtir beaucoup. C'est sur ce socle qu'on est en train de construire la candidature de Mons 2015. Nous avons au niveau des musées c'est vrai une attitude où l'on mélangeait à la fois le rôle du conservateur qui devait se charger des collections que nous possédons, d'un rôle, je dirais, de coordinateur, d'animateur, de concepteur. En plus, il y avait tous les aspects matériels liés aux lieux, à tous ces différents lieux. On a résolu le problème comme vous le savez en demandant à Monsieur De Reymaeker conservateur en chef en charge du pôle de conservation de se charger de la gestion du patrimoine et d'ailleurs de formuler des suggestions sur les rôles que pourrait jouer encore davantage tel lieu ou tel autre lieu et ça rejoint un peu votre préoccupation et nous avons demandé à Françoise Foulon de devenir coordinatrice générale des arts plastiques et visuels parce que c'est une femme qui a une très grande capacité professionnelle, une très grande connaissance et elle est reconnue sur le plan international pour ses capacités propres. Je pense que nous en avons besoin et surtout dans ces domaines là on avait aussi besoin, outre toutes ces qualités de quelqu'un qui aime Mons. C'est très important. Je pense que si on importait simplement une personnalité, ce n'est pas encore suffisant malgré la compétence. Il faut encore comprendre un peu ce que nous sommes, la sensibilité, et ce qu'on peut faire. Donc, on en est là. On a quand même objectivement, sur le plan des immeubles et des lieux, fait des pas de géants ces derniers temps. On lisait d'ailleurs dans «Libération» il y quelques jours, la parisienne qui est venue tombée sur ses fesses parce qu'elle n'imaginait jamais qu'une ville comme elle dit de province, elle aurait du dire une ville chef-lieu de province,... Elle été étonnée de la richesse de nos infrastructures. En plus, on a réussi avec les Fonds Européens d'aller un peu plus loin notamment pour cette chapelle. Pour le moment ce qu'on

essaie aussi de faire c'est non seulement la coordination de ce pôle muséal mais aussi on essaie d'avoir une reconnaissance de la Communauté française. En fait, on essaie d'avoir une reconnaissance du premier niveau pour le BAM, Jean Lescart, et le couvent des Ursulines. Je vous passe le détail de toutes les procédures mais nous sommes entrés dans cette procédure. Je dois vraiment vous dire que le fait d'avoir obtenu des moyens financiers pour la chapelle des Ursulines c'est une bénédiction, parce que j'étais très inquiet. C'est un lieu qui nécessite vraiment qu'on en fasse quelque chose sur le plan du commerce vous voyez comment quand on s'y intéresse c'est pour faire des immeubles et ce genre de choses; or, on tient à cette chapelle et son utilisation pour le moment c'est surtout la gestion des collections mais dans la discussion avec la Communauté, la Région, les Fonds Européens tout va dépendre un peu de l'évolution mais maintenant que nous avons Madame Foulon et que le conservateur va justement se consacrer à cette étude sur l'ensemble des musées et de ce qui est le plus approprié, je pense que l'on va avancer là aussi à grande enjambées, c'est en tout cas mon souhait, c'est que dans les deux années qui viennent on ait une vision beaucoup plus claire. Mais on peu en reparler ici quand vous voulez....C'est un sujet qui à mon sens n'est pas de politique majorité-opposition, c'est vraiment des sujets de la Ville en tant que tels, il n'y a pas un bon avis et un mauvais, il n'y a pas une option qui serait positive et une autre qui est négative. Je pense que c'est vraiment le souci de tout un chacun. Moi aussi j'ai quelques idées là-dessus. On peut si vous le souhaitez une fois prendre une demi-heure peut-être un autre jour qu'un jour avec un ordre du jour aussi chargé, il n'y a aucun problème. On peut aussi tenir des réunions toutes sections avec Madame Foulon quand elle le pourra ; écouter l'avis des uns et des autres à la fois sur le plan purement local. Ca vaut la peine de le faire...

Monsieur BIEFNOT, Echevin : merci beaucoup simplement je vous dis entre le musée Duesberg et la chapelle Ursulines pour moi, il y a quelque chose à créer, il y a une opportunité.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, il y a une opportunité. Madame Moucheron vous vouliez nous parler de la rue des Clercs et plus particulièrement de la sécurité des enfants. C'est bien cela ?

Interpellations : les travaux à la rue des Clercs et la sécurité des enfants

Madame Savine MOUCHERON, conseillère : oui, des travaux qui vont être entamés qui découlent effectivement sur un problème de sécurité. Donc en fait, j'ai été interpellée par le directeur de l'externat Saint-Joseph en voyant le phasage des travaux de la rue des Clercs qui ont été annoncé sur le site et donc, on voit deux phasages. Je pense que le premier est prévu pour le 6 août. La première période serait de travailler de la Place jusqu'à la rue des Gades et la deuxième, de la rue des Gades jusqu'à la rue Samson. Et donc, il est inquiet en fait par rapport à cette présentation des travaux par ce que ça met à mal la sécurité des enfants et l'accès à l'école. Ça va causer évidemment beaucoup de perturbations au niveau de la circulation. Il semble qu'aucune zone n'a été prévue pour que les parents puissent se garer, s'arrêter déposer les enfants et donc les enfants vont devoir parcourir de longues distance seuls. Je ne dis pas qu'ils ne doivent pas marcher, bien sûr, mais tout de même

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'est bon pour la psychomotricité.

Madame Savine MOUCHERON, conseillère : oui mais bon, ils sont quand même petits, les laisser seuls dans la rue ce n'est pas toujours évident ...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : prenez mon exemple, si je marche parfois droit c'est grâce à mes longues marches pour aller à l'école et revenir, 3 km aller, 3 km retour.

Madame Savine MOUCHERON, conseillère : d'accord, si le parcours est sécurisé, pas de soucis. Par ailleurs il semble qu'il n'y aura pas de possibilités prévues pour les passage des pompiers ou d'une ambulance à priori sur ce que j'ai pu voir et au niveau de la logistique, comment on va livrer des repas ou ce genre de petits soucis logistiques...Donc, je voulais interpellé pour savoir si vous aviez envisagé éventuellement d'autres facilités ou d'autres aménagements pour ces travaux qui vont vraiment bloquer l'externat Saint-Joseph pendant une période...peut-être vous pourrez me donner la date si vous savez faire le phasage avec toute la réparation sur le mois d'août mais ça me paraît quand même ambitieux...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien, Monsieur l'Echevin est-ce que vous pourriez un peu nous éclairer?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : certainement Monsieur le Bourgmestre...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais éclairer d'une manière positive...

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : avec la bénédiction de Madame Moucheron, qui je crois n'a pas bien lu dossier et il y a certainement des détails qui vous ont échappé parce que

madame, les travaux de la rue des Clercs commenceront le 6 août par le tronçon délimité par ses jonctions avec la rue des Gades et la rue Samson. Le tronçon allant de la rue de la jonction avec la rue des Gades et la Grand Place sera réalisé au début 2009 pour se terminer avant un moment excessivement important pour les montois : la ducasse de Mons. Il n'est pas envisageable de scinder ces travaux de pavage en plus de deux étapes. En effet la fondation de béton armée d'une armature textile doit être réalisée d'une seule traite et la pose du pavage doit être réalisée du bas vers le haut. Nous avons donc scindé les travaux selon les deux pans que présente cette rue. Bien conscient, évidemment, des contraintes que de tels travaux vont entraîner, nous avons donc réalisé une réunion le 13 juin avec l'ensemble des commerçants de cette rue un représentant de l'externat Saint-Joseph, les services techniques et la police afin de les informer et répondre à leurs questions et nous avons répondu à toutes les questions. Toutes les dispositions sont prises pour rassurer les riverains et les enfants fréquentant l'externat Saint-Joseph durant les travaux. Ces derniers pourront être déposés soit à l'angle de la rue des Clercs à l'angle de la rampe Sainte-Waudru. C'est-à-dire dans les 2 cas, à moins de 50 mètres de l'entrée de l'école qu'ils pourront rejoindre en empruntant les trottoirs qui seront maintenus en état. Les pompiers ou ambulances pourront atteindre l'école en empruntant la rue de la Poterie à contre sens et déboucher en cul-de-sac sur le large trottoir faisant face à l'école. Il en est de même pour les repas chauds. Pour ce premier tronçon la durée s'étendra du début août à fin septembre soit un seul mois d'école. Donc, j'espère avec ces explications, avoir pu vous rassurer et rassurer ainsi tous les parents qui mettent leurs enfants à cette école.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ça commence le 6 août et on fera pour un mieux mais on va aussi faire en sorte qu'il y ait en termes de police et d'APS un nombre additionnel pour que tout ça puisse se passer au mieux. Alors, moi chers collègues, pour l'heure je n'ai plus d'interpellations inscrites. Monsieur Lafosse nous avait signalé qu'il aurait une interpellation, malheureusement elle n'est pas arrivée peut-être que nous avons nous même des problèmes informatiques et donc ce n'était pas dans le dossier et donc je suggère que vous puissiez la développer lors du prochain Conseil communal. Je ne sais rien faire d'autre parce qu'en plus on n'a pas de dossier.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller: Oui, en fait je tiens quand même à expliquer la cause de ce retard. Donc, comme vous avez pu percevoir par mail mon souhait d'intervenir concernant l'immobilière Toit et Moi. Mon texte n'était pas finalisé pour le lundi, ce qui fait que je l'ai envoyé normalement le mercredi mais entre temps je me suis absenté pendant quelques jours et ce lundi j'ai observé que le dossier n'était pas arrivé. Maintenant, ce ne sont que des considérations générales, donc...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je dois pour vous comme je l'ai fait avec autorité pour Madame KAPOMPOLE. Il faut qu'on respecte les règles de notre règlement intérieur sinon on n'en sortira plus. Tous les conseillers doivent savoir que la teneur d'une interpellation conformément aux règles qui sont dans notre règlement intérieur. Ça je pense que c'est valable pour tout un chacun. Je m'en excuse vraiment...Alors moyennant tout ce qui vient d'être dit nous en arrivons au huit clos.

Monsieur DUQUENNE, Conseiller: Monsieur Bourgmestre, excusez-moi, juste un mot...Dans ce cadre ci, il y a la radio El Boss qui va se faire saisir le 16 juillet. Je l'ai appris il ya deux heures et c'était pour voir si, éventuellement, on ne pourra faire quelque chose pour cette radio qui est quand même une radio écoutée dans beaucoup de commerces montois qui a plus de 10 000 auditeurs...Je crois qu'un petit coup de pouce serait le bienvenue pour une radio qui est adorée par beaucoup de montois. J'ai appris que radio UMH.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur, je suis vraiment confus mais il fallait le demander en début de séance. Nous aurions pu l'accepter, personne n'a demandé cette urgence, avec un projet de décision comme le dit Monsieur le Secrétaire, si vous avez un document à nous remettre, c'est bien volontiers.

Monsieur DUQUENNE, Conseiller: C'est ce que j'ai fait. On vous a rendu un dossier. Je ne voulais pas déranger au début. J'ai attendu la fin justement,...pour ne pas déranger le bon ordre du Conseil. Mais ce n'est pas grave.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : remettez nous le dossier et à la sortie on peut vous dire quelques mots là-dessus parce qu'on connaît quand même des choses et ce n'est pas cette honorable assemblée qui, de quelque manière que ce soit, peut influencer le cours des choses mais on va en tout cas regarder les notes et en parler au Collège.

Monsieur DUQUENNE, Conseiller: C'est gentil, merci

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : je remercie le public, remercie les techniciens.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. DUPONT J-P, COLLETTE, ROSSI, LECOCQ, Mmes JOB, DEJARDIN

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

69° objet : Approbation de la liste des membres du Conseil Consultatif de Prévention et désignation de représentants du Conseil communal. Prévention 2.2008.12

ADOPTE – 155° annexe

70° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Démission honorable d'un Chef de Service administratif. GRH 2730

ADOPTE – 156° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH 3814

ADOPTE – 157° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques. GRH 11370

ADOPTE – 158° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. GRH 10126

ADOPTE – 159° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. GRH 10280

ADOPTE – 160° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

71° objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/2 temps accordé à un employé de bibliothèque statutaire. GRH 10/11057

ADOPTE – 161^e annexe

72^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption complète de carrière à un brigadier définitif.
GRH 11074

ADOPTE – 162^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité d'un ouvrier qualifié B définitif GRH 4156

ADOPTE – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise en disponibilité d'un ouvrier qualifié définitif. GRH 11815

ADOPTE – 164^e annexe

73^e objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation d'une pause-carrière à ½ temps octroyée à un ouvrier non qualifié.
GRH 10855.28

ADOPTE – 165^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) RAEC. Modification de convention de mise à disposition d'un agent de niveau 1.
GRH 12383-03

ADOPTE – 166^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

74^e objet : PERSONNEL PTP-Wallo'net. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière accordé à un ouvrier non qualifié PTP Wallo'net à temps plein. GRH 10/17499

ADOPTE – 167^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

75^e objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation du montant des pensions de survie à allouer à la veuve d'un ancien Secrétaire communal et administrateur du Waux-Hall. GRH 390

ADOPTE – 168^e annexe

76° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Personnel du Centre 100. Promotion d'un agent au grade de sous-chef opérateur.
SI/GRH 11452

ADOPTE – 169° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Personnel du Centre 100. Promotion de 2 opérateurs au grade de sous-chef opérateur.
SI/GRH 11659/11785

ADOPTE – 170° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Démission honorable accordée à un caporal pompier professionnel. SI/GRH 3238

ADOPTE – 171° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Nomination définitive de 6 sapeurs-pompiers professionnels esdam
ofessionnel chauffeur. SI/GRH 9/12156

ADOPTE – 178° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur au grade de Caporal dans un
emploi vacant du Département Incendie. SI/GRH 2/Gen/11339

ADOPTE – 179° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 85° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Interruption de carrière par
réduction des prestations d'un cinquième temps. Modification de la durée.
1° 16/12161/OD

ADOPTE – 180° annexe

77° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires 8e/1e
3675/3669(3)/3528/3685/3687/3310(2)

ADOPTE – 181° à 189° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un directeur d'école définitif. 8e/1^e 6286

ADOPTÉ – 190^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption totale de carrière sollicitée par une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 2008-2009. 8e/1^e 3032

ADOPTÉ – 191^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental sollicité par une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 3123

ADOPTÉ – 192^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption partielle de carrière sollicitée par des maîtresses spéciales de morale laïque définitive pour l'année scolaire 2008-2009. 8e/1^e 3064/~~3072~~

ADOPTÉ – 193^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8e/1^e 6033

ADOPTÉ – 194^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives. 8e/1^e 6447/6216

ADOPTÉ – 195^e et 196^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8e/1^e 6430

ADOPTÉ – 197^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8e/1^e 3358/3548/3568/3405

ADOPTE – 198^e à 201^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type IV à mi-temps sollicité par une institutrice primaire définitive à temps plein. 8e/1^e 6257

ADOPTE – 202^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3632/3650(2)

ADOPTE – 203^e à 205^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Demande de mi-temps médical suite à un congé de maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 6022

ADOPTE – 206^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Modification de la délibération du 26.5.2008 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à dater du 16.4.2008. 8e/1^e 3623

ADOPTE – 207^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

78^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Rectificatif d'une délibération portant nomination à titre définitif d'un chargé de cours généraux et techniques. 8e/2^e 8293

ADOPTE – 208^e annexe

79^e objet : ACADEMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de religion catholique. 8e/2^e 6209

ADOPTE – 209^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et de morale. 8e/2^e 8252

ADOPTE – 210^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de cours techniques, spéciaux et généraux. 8e/2^e 6495a

ADOPTÉ – 211^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Nomination d'une chargée de cours généraux – ratification. 8e/2^e 6495

ADOPTÉ – 212^e annexe

80^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi d'un détachement pédagogique en vue d'exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement scolaire à un professeur de piano. 8e/2^e 8046

ADOPTÉ – 213^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Octroi d'un congé pour exercer une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire. 8e/2^e 3024

ADOPTÉ – 214^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique à un professeur d'art dramatique. 8e/2^e 7502

ADOPTÉ – 215^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Octroi d'un congé pour prestations réduites à un professeur de piano. 8e/2^e 7855

ADOPTÉ – 216^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Octroi d'un détachement pédagogique en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique à un professeur de piano et de formation musicale. 8e/2^e 8128

ADOPTÉ – 217^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Octroi d'un détachement pédagogique en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement primaire. 8e/2^e 7269

ADOPTE – 218^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8351

ADOPTE – 219^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

81^e objet : ASBL « Parc communal de Jemappes » - Remplacement de représentants de la Ville de Mons. District Jemappes Flénu CD/0908

ADOPTE – 220^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

82^e objet : Régie Communale Autonome. Démission et remplacement d'un Commissaire aux comptes. Régie foncière RF/RCA/FP

ADOPTE – 221^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2008

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====